



BILAN DE LA CONCERTATION

PROJET DE PARC EOLIEN « AUTRUY-SUR-JUINE & PANNECIERES »

Note Liminaire	2
Les grandes lignes du projet	3
Choix du site d'implantation.....	3
Les enjeux locaux et les préconisations d'implantation	4
Les scénarii ouverts à la discussion	4
Scenario 1 :.....	4
Scenario 2 :.....	5
Scenario 3 :.....	6
Scenario 4 :.....	6
Les bénéfices pour la collectivité.....	7
Résumé de la concertation mise en place	8
Les échanges entrepris par ERG	8
Des entretiens réalisés par Courant Porteur pour mieux prendre en compte les attentes locales	8
Le dispositif de concertation préalable	9
L'atelier de concertation sur l'implantation du projet.....	10
La réunion publique sur la commune de Pannecières.....	10
Modalités de la concertation mise en place.....	10
Étapes du dispositif	10
Périmètre de la concertation	11
Communication des modalités de concertation.....	11
L'affichage public.....	11
La publication d'une annonce presse	11
La diffusion d'un appel à participation	11
Les courriers à destination des acteurs du territoire	11
Supports d'information du projet.....	11
Le dossier de concertation	11
Le livret du participant.....	12
Le site Internet.....	12
Moyens d'expression des participants	13

La voie numérique	13
Les cahiers de recueil des avis	13
La grille (papier et numérique) de sélection du scénario d'implantation	13
L'adresse postale.....	13
Bilan de la concertation réalisée.....	14
La mobilisation du public et la prise en compte des contributions	14
La fréquentation numérique.....	15
La restitution des différents points de vue	16
Les raisons qui motivent l'opposition au projet	16
Les personnes qui s'interrogent ou formulent des propositions.....	17
Les participants qui expriment leur accord avec l'implantation du parc éolien.....	17
Le choix du meilleur scénario d'implantation	18
Résultats de l'atelier de concertation	18
Conclusion	20
Recommandations	21
L'implantation et les photomontages	21
Le démantèlement et les engagements qui lient le développeur.....	21
Les nuisances et la construction du parc.....	21
Les bénéfices pour la population.....	22
Annexe 1 : Affiche, appels à participation et annonces presse	23
Annexe 2 : Dossier de concertation (accessible sur le site du projet http://parc-eolien-autruy-sur-juine-et-pannecieres.info)	26
Annexe 3 : Livret du participant (accessible sur le site du projet http://parc-eolien-autruy-sur-juine-et-pannecieres.info)	27
Annexe 4 : Site Internet.....	28
Annexe 5 : Contributions en ligne et sur le cahier de recueil d'avis.....	29
Annexe 6 : Pétition laissée en mairie d'Autry-sur-Juine.....	38

NOTE LIMINAIRE

Dans le cadre du développement du projet éolien sur les communes d'Autruy-sur-Juine et de Pannecières, la société ERG Développement France a souhaité se faire accompagner par Courant Porteur, société spécialisée dans les démarches participatives et de concertation, pour :

- Poursuivre le dialogue engagé avec le territoire d'implantation du projet ;
- Mettre en place un dispositif de concertation qui réponde aux attentes des élus des communes d'implantation du parc ;
- Offrir un espace d'information et d'expression à tous ceux qui se sentent concernés par le projet.

Pour faire le point sur l'insertion territoriale du parc éolien ainsi que sur les procédures d'information et de concertation susceptibles de répondre aux attentes des élus sollicités et des populations locales, Courant Porteur a réalisé une série d'entretiens auprès des acteurs du territoire d'implantation du projet. Nous avons ainsi cherché à comprendre les préoccupations et les attentes de chacun par rapport au projet éolien ainsi qu'à connaître la volonté d'implication de ces acteurs dans la concertation qui serait mise en place et dans le développement du parc.

Suite à ces échanges, nous avons souhaité élargir la concertation à toute personne désireuse de s'informer et de participer à la définition du projet et de ne pas déployer un dispositif uniquement sur les communes où les élus étaient favorables à la démarche.

Nous avons ainsi proposé la mise en place d'une concertation publique préalable pour fournir à la fois des modalités d'information et de participation multiformes (numérique, physique et postale) à tout le territoire ; et des rencontres spécifiques avec les habitants de chaque commune d'implantation.

Cette démarche de concertation est intervenue en amont de la décision, c'est-à-dire avant la définition finale du projet et du dépôt du dossier de demande d'autorisation. Elle a ainsi offert à tous les publics la possibilité de s'informer et de débattre des différents aspects du projet (caractéristiques, implantation, impacts, bénéfices, etc.) mais aussi de choisir ou de contribuer à définir l'implantation finale du parc.

Cette concertation était volontaire et réalisée dans l'esprit qui oriente les procédures réglementaires destinées à assurer l'information et la participation du public (Code de l'environnement). Elle engageait la société ERG à prendre en compte les contributions des participants, à répondre à toutes les questions du public et à rendre compte des décisions prises.

La période de concertation a été ouverte du 19 novembre 2021 au 14 janvier 2022. Initialement prévue pour durer jusqu'au 24 décembre 2021, la concertation a été prolongée de 3 semaines pour permettre la participation de tous ceux qui pouvaient se trouver en congés pendant la période de Noël.

Conscients que la connaissance du projet, de ses impacts et des différents scénarii d'implantation est essentielle à une réelle information du public pour une participation effective, un dossier de concertation et un livret du participant ont été élaborés et diffusés.

Les dispositifs mis en place et l'ensemble des expressions des participants sont exposés en détail dans ce rapport ainsi que les recommandations suscitées par les avis des contributeurs. Ce document fait état :

- D'une présentation du projet ;
- D'une description de la concertation réalisée ;
- D'une restitution de la participation ;
- D'une conclusion générale ;
- D'une note de recommandations.

LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Choix du site d'implantation

La zone d'étude du projet éolien se situe au nord du Loiret, en limite Essonne, sur les terres agricoles des communes d'Autruy-sur-Juine et de Pannecières, au sein de la Communauté de communes du Pithiverais.

La zone d'étude est actuellement délimitée par la RD 97, la RD 95, la limite communale entre Autruy-sur-Juine et Pannecières à l'est et la limite communale entre Pannecières et Le Mérévillois au nord.

Le point d'entrée de ce projet a été le Schéma Régional Éolien (SRE), annexe du Plan Climat Air Énergie Régional (PCAER) adopté en mai 2012. Il avait notamment pour objectifs, avant son absorption par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), de :

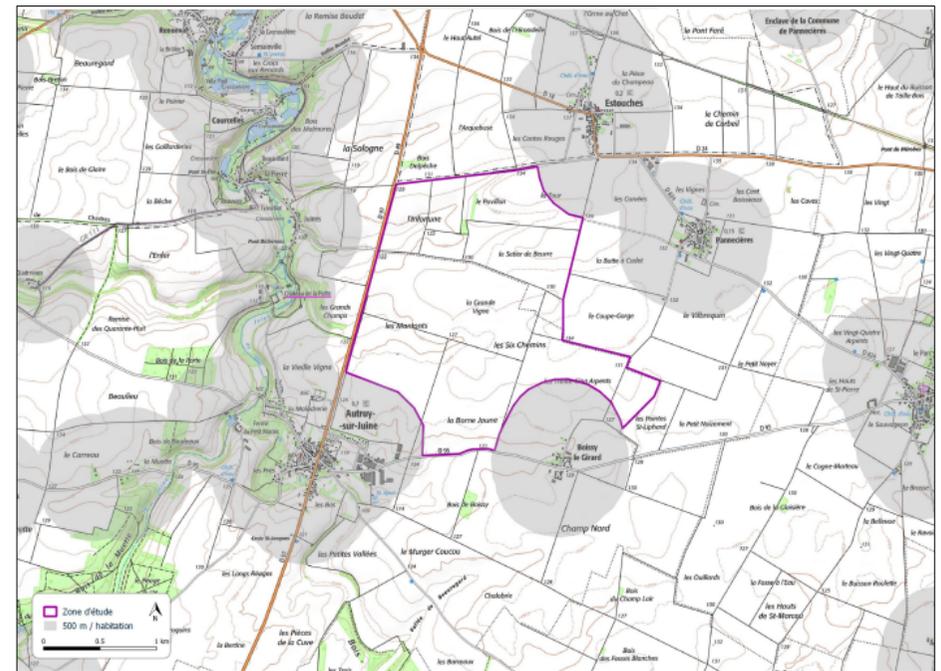
- Présenter les zones favorables au développement de l'éolien en établissant la liste des communes concernées ;
- Fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs aux niveaux régional et départemental ;
- Définir des recommandations pour un développement éolien maîtrisé en Centre-Val de Loire.

La carte des contraintes présentée dans le document d'aménagement a permis à ERG d'identifier une zone disponible pour le développement de l'éolien dans la zone aéronautique située au nord du Loiret. En effet, pour ERG la zone :

- Est située hors périmètre radar ;
- Présente un gisement en vent important (6,8 m/s à 100 m de hauteur) ;
- Ne recoupe aucun espace réglementé en matière de biodiversité ;

- Présente un faible nombre de monuments historiques dans les alentours en comparaison au reste des régions Centre-Val de Loire et Ile-de-France ;
- Dispose de grands espaces agricoles au-delà de 500 m de toute habitation, ce qui permet une meilleure flexibilité dans les implantations, donc une meilleure maîtrise des sensibilités locales.

Pour toutes ces raisons, la faisabilité du site a été confirmée par ERG.



Localisation de la zone d'étude

Les enjeux locaux et les préconisations d'implantation

Le site d'implantation a été choisi en tenant compte des expertises techniques et des consultations multiples.

Après l'obtention du soutien des municipalités, favorables à la réalisation des études de faisabilité, ERG a instauré une série d'échanges avec les propriétaires et exploitants agricoles, mais aussi avec les services de l'État.

Du côté des entités institutionnelles, peu d'éléments contraignants sont signalés.

- Une hauteur de 304 m NGF (Nivellement Général de la France) devra être respectée (soit environ 180 m en bout de pale) ;
- Un faisceau hertzien de Bouygues Telecom devra être évité au sud de la zone ;
- Le projet ne devra pas interférer avec la zone d'entraînement militaire LF-D 226 B.

L'ensemble des préconisations des bureaux d'études sont à retrouver dans le dossier de concertation préalable téléchargeable sur le site internet du projet.

Les scénarii ouverts à la discussion

En tenant compte de tous les critères, le site d'implantation peut accueillir entre 4 et 6 éoliennes.

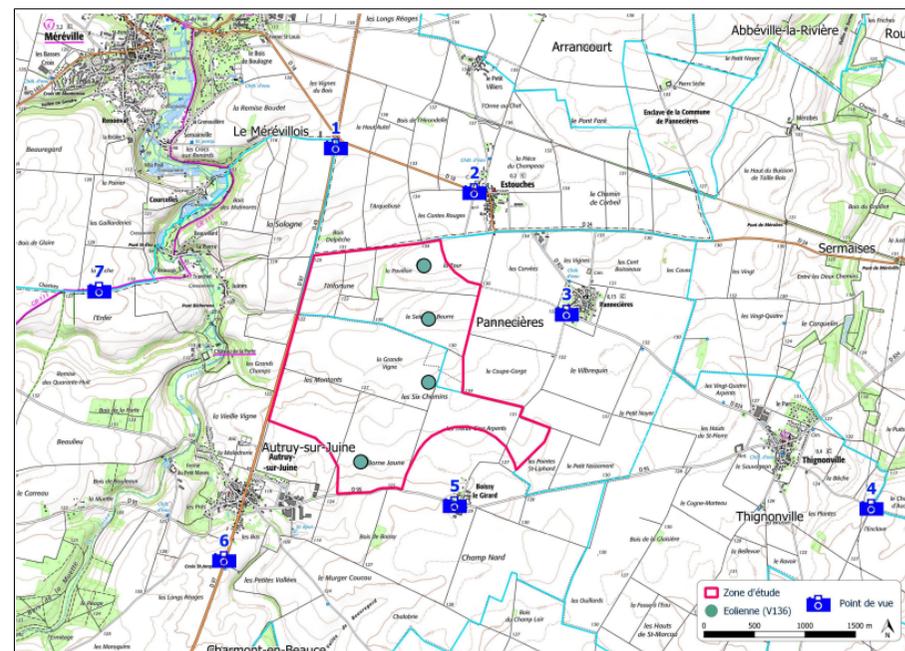
Différentes configurations d'implantation ont été envisagées par ERG (ligne, courbe, carré...) suite à une réflexion croisant de nombreuses données :

- L'analyse de l'état initial avec la prise en compte des contraintes techniques et les préconisations des bureaux d'étude ;
- Les parcelles mises à disposition par les propriétaires fonciers et exploitants agricoles ;

- Les conditions soumises par les Conseils municipaux et notamment par la municipalité de Pannecières qui souhaitait au minimum 3 éoliennes sur son territoire (afin de maximiser les retombées économiques) tout en maintenant une distance au village d'un kilomètre.

Les quatre scénarii présentés ci-après et envisagés par ERG ont été soumis à concertation avec le public.

Scenario 1 : composé de 4 éoliennes de 112 m de hauteur au niveau de la nacelle et 136 m de diamètre de rotor. D'une puissance unitaire de 4,2 MW, les éoliennes peuvent être assimilées à des Vestas V136. Ce scénario met en avant l'utilisation d'éoliennes de grande envergure mais au nombre



Carte du scénario 1

réduit. Implantées en une ligne incurvée, la lecture dans le paysage serait plutôt aisée.

Avec des interdistances importantes entre les éoliennes, ce scénario permettrait de limiter les effets de sillage (turbulences) mutuels, et de réduire ainsi la fatigue des machines pour préserver leur durée de vie.

Il permettrait également un recul important par rapport aux habitations, aux boisements, aux routes, au village de Méréville et à la vallée de la Juine.

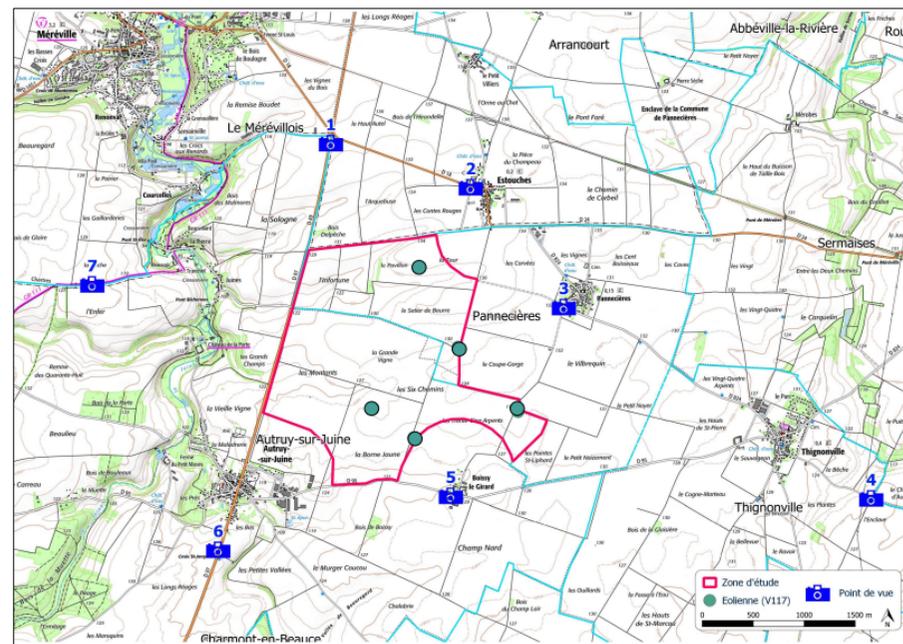
Enfin, il éviterait les secteurs à enjeux modérés et forts d'un point de vue de la biodiversité, tout en conservant une équi-répartition des éoliennes sur les deux communes.

Scenario 2 : composé de 5 éoliennes de 111,5 m de hauteur au niveau de la nacelle et 117 m de diamètre de rotor. D'une puissance unitaire de 3,6 MW, les éoliennes peuvent être assimilées à des Vestas V117.

Ce scénario, est un compromis jugé idéal par ERG entre un nombre d'éoliennes raisonnable et une hauteur médiane. Il respecte les distances de protection aux routes, aux boisements et aux habitations tout en s'appuyant sur les préconisations paysagères en matière d'agencement.

D'un point de vue environnemental, les mesures seraient renforcées, de même pour l'acoustique, afin de préserver les espèces animales et le confort des riverains.

Enfin, son implantation sur deux lignes parallèles permettrait une identification aisée dans le paysage.

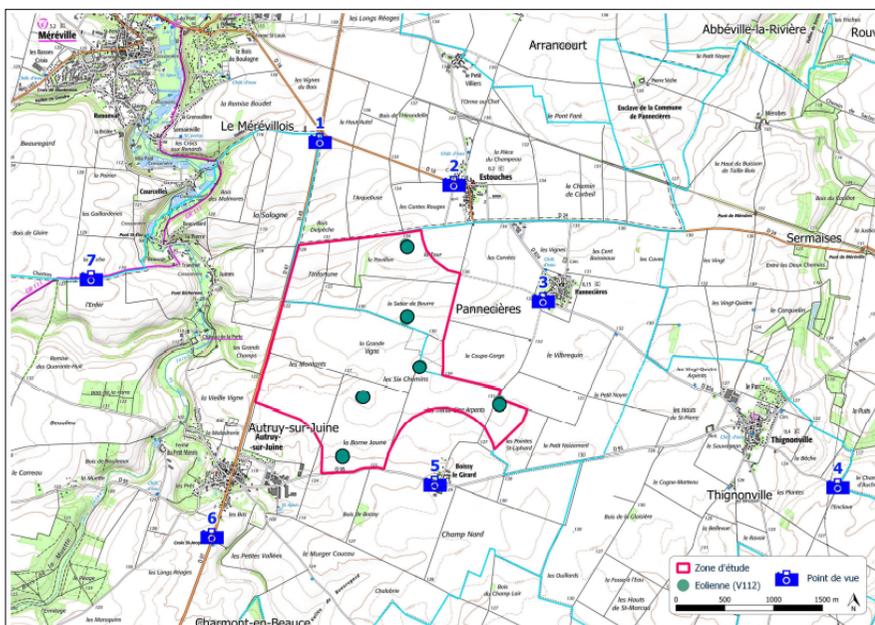


Carte du scénario 2

Scenario 3 : composé de 6 éoliennes de 94 m de hauteur au niveau de la nacelle et 112 m de diamètre de rotor. D'une puissance unitaire de 3,6 MW, les éoliennes peuvent être assimilées à des Vestas V112.

Ce scénario met en avant la taille réduite des éoliennes et limite de ce fait la visibilité du parc aux alentours. Il respecterait les préconisations paysagères en matière d'éloignement et de visibilité depuis la vallée de la Juine et le bourg de Méréville et maintiendrait également une distance suffisante aux boisements, routes et habitations.

Sous forme d'étoile à trois branches, ce scénario présenterait des retombées économiques intéressantes pour le territoire.



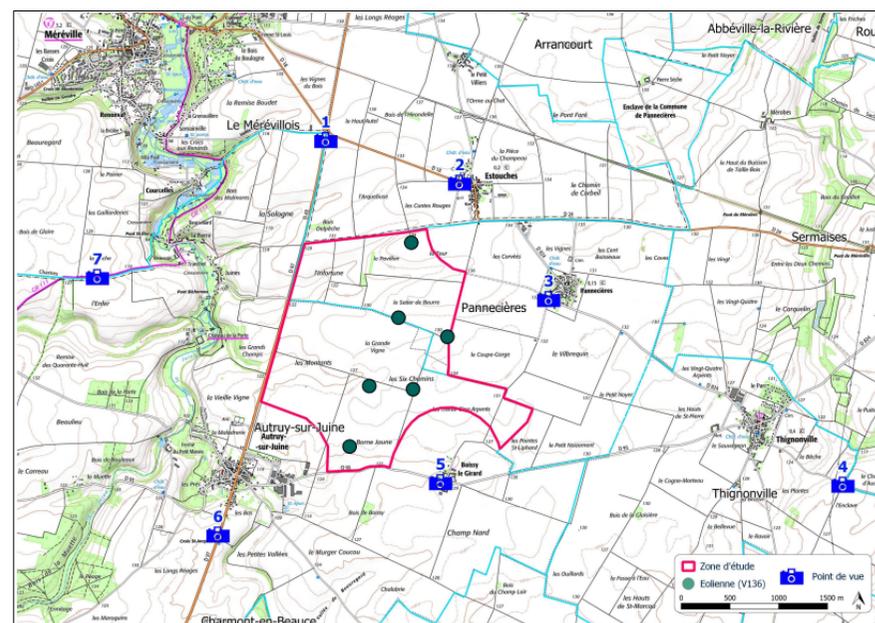
Carte du scénario 3

Scenario 4 : composé de 6 éoliennes de 112 m de hauteur au niveau de la nacelle et 136 m de diamètre de rotor. D'une puissance unitaire de 4,2 MW, les éoliennes peuvent être assimilées à des Vestas V136.

Ce scénario permettrait de maximiser les retombées économiques et énergétiques pour le territoire. Toutefois il faudra s'attendre à une fatigue des machines (et donc une maintenance) plus importante liée à des interdistances plus courtes que pour les trois premiers scénarii.

Enfin, ce scénario éviterait les secteurs à enjeux environnementaux forts et modérés, et s'inscrirait dans le sens de migration des oiseaux, limitant de ce fait les perturbations potentielles.

Mais cette implantation sur deux lignes parallèle sera plus difficilement lisible dans le paysage que les autres scénarios.



Carte du scénario 4

Pour tous les scénarios, ERG affirme que les éoliennes respecteront la réglementation en matière acoustique et bénéficieront en outre d'un système de serrations (peigne) sur le bord de fuite des pales afin de réduire le bruit émis lors du passage devant le mât.

Les bénéfices pour la collectivité

Dans l'hypothèse de l'implantation de 6 éoliennes de 3,6 MW, les communes d'Autruy-sur-Juine et de Pannecières percevraient, selon la loi de fiscalité en vigueur, au moins 20 000 € par an chacune, pendant toute la durée de vie du parc (au moins 20 ans).

En suivant ces mêmes hypothèses, la Communauté de communes du Pithivrais percevrait environ 120 000 € par an.

De plus, ERG envisage de définir des mesures d'accompagnement et de participer par ce biais aux projets environnementaux et énergétiques des communes.

Ainsi, si la hauteur des machines est supérieure à 150 m en bout de pale, les mesures seront financées à hauteur de 5 000 €/éolienne/an (sur 20 ans), soit 600 000 € pour 6 éoliennes.

Si la hauteur est inférieure ou égale à 150 m, les mesures seront financées à hauteur de 3000 €/éolienne/an (sur 20 ans), soit 360 000 € pour 6 éoliennes.

ERG se dit également ouvert à l'investissement citoyen et propose de réfléchir avec les acteurs locaux aux modalités de sa mise en œuvre.

Un atelier de concertation pourra être organisé à cet effet avant la mise en service du parc.

RESUME DE LA CONCERTATION MISE EN PLACE

Les échanges entrepris par ERG

La société ERG a pour principe de développer des projets éoliens sur des communes ayant été informées et ayant donné leur avis sur la possibilité d'étudier une zone précise d'implantation.

Ainsi, ERG a pris contact avec les élus d'Autruy-sur-Juine et de Pannecières afin de leur présenter le projet. Les discussions avec les élus d'Autruy-sur-Juine, et notamment la délibération prise par le Conseil municipal en date du 11/04/2017, ont permis ensuite d'entériner la décision d'étudier puis développer un parc éolien sur la commune.

La commune de Pannecières, à travers la séance du 16/03/2017, a jugé qu'un périmètre d'un kilomètre devait être pris autour du village et que, de ce fait, la zone d'étude devait être redéfinie. La municipalité a donc estimé qu'il était trop tôt pour se positionner en l'état et qu'il était important de permettre aux propriétaires terriens et exploitants agricoles de se prononcer avant de demander l'avis au Conseil municipal. La commune a ainsi demandé plus d'informations et des garanties financières.

Suite aux demandes de la commune de Pannecières, ERG a :

- Retravaillé la zone d'étude qui a ensuite été approuvée par le Conseil municipal de Pannecières ;
- Rencontré l'ensemble des propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernés par le projet ;
- Poursuivi les échanges avec la commune de Pannecières et apporté les compléments d'information nécessaire à la poursuite du projet.

En septembre 2020, une réunion d'avancement s'est tenue avec les élus. Il a été convenu que le projet pouvait se poursuivre, sous réserve d'une consultation des habitants de la commune.

Le soutien des municipalités, favorables à la réalisation des études de faisabilité, a permis d'instaurer une série d'échanges avec les élus dans l'objectif de les informer régulièrement de l'avancée du développement du projet.

En parallèle, les services de la Préfecture, l'Armée, l'Aviation Civile, Météo France, le Conseil Départemental... ont été informés du projet à l'étude et leurs recommandations prises en compte par le porteur du projet.

Les propriétaires des aérodromes privés et bases ULM à proximité ont été consultés et les propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernés par la zone d'étude ont été rencontrés à plusieurs reprises.

Des entretiens réalisés par Courant Porteur pour mieux prendre en compte les attentes locales

Afin de mieux comprendre les attentes locales vis-à-vis du projet et de la concertation à mettre en place, Courant Porteur a réalisé des entretiens avec différents acteurs locaux comme les élus des communes d'implantations et communes limitrophes, la Communauté de communes du Pithivrais, les propriétaires du château de la Porte et de l'aérodrome, les acteurs du secteur économique et énergétique du territoire, la DREAL, etc.

Si tous ces acteurs ont été sollicités pour un entretien individuel et que des échanges ont été organisés avec la très grande majorité d'entre eux, les élus des communes de Charmont-en-Beauce et d'Estouches n'ont jamais pu être rencontrés malgré les nombreuses demandes d'entretien formulées par Courant Porteur.

Toutefois, les entretiens réalisés ont permis de constater que les élus des communes d'accueil sont favorables au projet et souhaitent une concertation qui aille au-delà des actions d'information et offre à leurs habitants des espaces de participation et d'expression. Dans cette optique, les maires des communes concernées par l'implantation ont proposé de faciliter la démarche de concertation en apportant un soutien logistique.

Les discussions avec les acteurs du territoire qui ont accepté de participer au dialogue ont permis également de comprendre que les personnes s'estimant peu concernés par le projet n'ont pas trouvé nécessaire de s'impliquer dans la concertation, ni de suivre les travaux alors que d'autres, se déclarant défavorables à l'éolien et au projet, souhaitent être informés des démarches qui seraient mises en place même s'ils n'avaient pas forcément l'intention d'y participer.

Pour certains acteurs, notamment économiques, le projet représente un réel intérêt et les possibilités de créer des partenariats avec ERG voire de s'impliquer activement dans le développement du parc ont été évoquées.

Enfin, du côté des propriétaires du château de la Porte et de l'aérodrome, s'ils espèrent que le projet n'aboutisse pas, ils formulent néanmoins des propositions pour arriver à un compromis.

Il est à noter qu'aucun acteur n'a fait part lors des entretiens d'une attente particulière en matière de dispositif de concertation. Toutefois, l'implantation des éoliennes a été identifiée comme un sujet de préoccupation pour certains et une opportunité de s'impliquer dans l'élaboration du projet pour d'autres.

C'est pourquoi, Courant Porteur a proposé la mise en place d'une concertation préalable ouverte à tous les publics et des ateliers de concertation pour travailler directement sur l'implantation du projet.

Cette démarche devait permettre d'informer sur le projet et d'offrir, en amont de la définition finale du parc, des espaces multiples d'expression d'avis, contributions et propositions sur les caractéristiques du projet et les scénarii d'implantation.

Une concertation préalable volontaire a été mise en place dans l'esprit qui oriente les procédures réglementaires destinées à assurer l'information et la participation du public (Code de l'environnement). Elle a été organisée en amont de l'enquête publique pour permettre de prendre en compte les

contributions et répondre aux questions. Ainsi, elle engageait la société ERG à argumenter les réponses apportées aux contributions exprimées.

Le dispositif de concertation préalable

Afin d'informer un large public des avancées du projet et de l'encourager à donner son avis, à formuler ses remarques, ses propositions et ses choix de scénario, une concertation publique préalable a été mise en place du 19 novembre 2021 au 14 janvier 2022.

Une période d'information était ouverte du 19 novembre au 3 décembre avec la mise en ligne d'un site Internet, d'un dossier de concertation et d'un kit du participant pour faciliter le choix des scénarii. Ces documents ont également été mis à la disposition du public dans les mairies d'Autruy-sur-Juine et de Pannecières.

Ensuite, une période de participation s'est ouverte du 3 décembre au 14 janvier 2022 permettant aux participants de formuler des commentaires, avis et questions sur les cahiers disposés à cet effet dans les mairies, par voie postale et grâce au formulaire en ligne sur le site internet dédié.

Il était possible également de choisir le scénario le plus adapté au territoire en partant des 4 scénarii proposés par ERG et en fonction de sa propre sensibilité aux enjeux environnementaux, de production d'électricité, de distance aux habitations ou de bénéfices pour la collectivité.

Un affichage public et une annonce presse ont permis une communication large des modalités de la concertation préalable et l'appel à participation diffusé dans toutes les boîtes aux lettres d'Autruy-sur-Juine a permis également de mobiliser les habitants pour l'atelier de concertation prévu sur la commune.

L'atelier de concertation sur l'implantation du projet

Un atelier pour définir collectivement le meilleur scénario pour la commune d'Autruy-sur-Juine a été organisé le 3 décembre 2021 dans une salle communale mise à disposition par la mairie.

La première partie de l'atelier a permis de répondre à toutes les questions des participants pour, dans un deuxième temps, débattre en sous-groupes des différents scénarii d'implantation et des critères prioritaires à prendre en compte pour l'implantation des éoliennes.

Un troisième temps de restitution du travail des sous-groupes était prévu pour présenter à l'ensemble des participants les zones identifiées par table et les critères qui ont motivé ces choix.

Ce travail de sélection était également proposé en ligne pendant toute la phase participative de la concertation (du 3 décembre au 14 janvier) afin d'offrir la possibilité à toutes les personnes intéressées, et ne pouvant pas participer à l'atelier organisé en mairie, de retenir le scénario de leur choix.

La réunion publique sur la commune de Pannecières

L'implantation des 3 éoliennes prévues sur la commune de Pannecières ayant été travaillée et définie en concertation avec l'équipe municipale, une présentation publique des choix faits collectivement a été organisée pour informer la population et recueillir son avis.

Ainsi, une réunion publique d'information ouverte à tous les habitants de la commune a permis de présenter le projet, d'expliquer le processus de construction des scénarii d'implantation à Pannecières et d'aborder toutes les questions que suscitait l'arrivée du parc.¹

¹ Les comptes rendus de l'atelier et de la réunion sont accessibles sur le site Internet du projet.

MODALITES DE LA CONCERTATION MISE EN PLACE

Étapes du dispositif

Le dispositif de concertation s'est articulé autour de trois étapes :



1. **La période d'information** pendant laquelle les publics ont pu s'informer sur le projet et la démarche mise en place grâce aux outils de communication déployés (affichage en mairie, annonce presse, site Internet, appel à participation distribué dans les boîtes aux lettres, courriers à destination des acteurs du territoire...);
2. **La période de participation** durant laquelle les publics étaient invités à s'exprimer sur le projet et les scénarii d'implantation envisagés par ERG dans les registres mis à leur disposition en mairie, sur le site Internet, par voie postale et également lors de

l'atelier réalisé à Autruy-sur-Juine et de la réunion publique organisée à Pannecières.

- 3. La période de restitution** pendant laquelle toutes les contributions ont été recueillies et l'élaboration d'un rapport prenant en compte toutes les expressions a été achevée en juin 2022.

Périmètre de la concertation

Les communes concernées par l'implantation des éoliennes que sont Autruy-sur-Juine et Pannecières ont été les lieux privilégiés de la concertation en présentiel. Les mairies de ces deux communes ont été sollicitées en amont afin de faciliter la participation de leurs administrés par la mise à disposition d'un espace public rendant possible la consultation des documents et le recueil des avis.

Le site Internet permettait quant à lui un accès permanent et ouvert à tous les publics du territoire concerné par le projet et au-delà. Ainsi, et pendant toute la période de concertation, les habitants et élus des communes alentour avaient la possibilité de s'informer, de formuler un avis et de choisir un scénario d'implantation.

Communication des modalités de concertation

L'affichage public

Des affiches au format A3 informant sur les modalités précises de la participation ont été imprimées et envoyées aux mairies des communes concernées par l'accueil du public pour diffusion et affichage dans les espaces dédiés. (Annexe 1)

La publication d'une annonce presse

Afin de toucher le plus grand nombre, plusieurs annonces presse ont été publiées dans la presse local comme *La République du Centre*, *Le Courrier*

du Loiret et *La Lettre Valloire*. Ces communiqués visaient à informer les lecteurs de l'ouverture d'une concertation préalable, des lieux et horaires de la participation ainsi que des modalités de recueil des avis (adresse postale, site Internet, registres en mairie).

Ces publications presse ont eu lieu entre le 8 et le 22 décembre 2022. (Annexe 1)

La diffusion d'un appel à participation

Pour assurer une bonne diffusion de l'information, un appel à participer à la concertation a été diffusé par la commune d'Autruy-sur-Juine à tous les habitants et la mairie de Pannecières a mis en place une action de communication pour mobiliser ses habitants. (Annexe 1)

Les courriers à destination des acteurs du territoire

Des courriers informant les acteurs du territoire de la concertation mise en place ont été envoyés pendant la démarche.

Ces acteurs étaient invités à relayer l'information sur la concertation mise en place mais également à participer sur les supports prévus à cet effet.

Supports d'information du projet

Le dossier de concertation

Dans l'objectif d'apporter aux habitants l'information la plus complète sur le développement et les caractéristiques du projet, mais aussi de leur donner la possibilité d'exprimer leur avis en parfaite connaissance, un dossier de concertation du projet de 52 pages, dont 16 pages détaillant les 4 scénarii d'implantation avec l'aide de cartes et photomontages, a été élaboré et mis à la disposition du public en support papier grand format (A3), en libre accès dans les mairies d'Autruy-sur-Juine et de Pannecières.

Ce dossier était également disponible en ligne, en libre téléchargement depuis toutes les pages du site Internet du projet. Le document avait été conçu pour permettre, quelle que soit la connexion Internet, un téléchargement facile et rapide, avec un poids de fichier réduit à environ 5 Mo. (Annexe 2)

Le livret du participant

Afin de faciliter la compréhension des enjeux et des critères pris en compte pour définir un scénario d'implantation, un document de 8 pages a été élaboré et diffusé au public. (Annexe 3)

Les participants étaient invités à suivre 3 étapes pour contribuer à l'identification du meilleur scénario d'implantation :

1. Prendre connaissance du projet et des scénarii ;
2. Découvrir les questions récurrentes sur l'éolien pour élaborer son propre point de vue ;
3. Choisir, en fonction des critères et des enjeux, le scénario privilégié.

Les 4 scénarii étaient décrits de la même manière :

- Nombre d'éoliennes ;
- Capacité totale de production ;
- Hauteur des machines ;
- Bénéfices pour la collectivité

A travers 4 enjeux identifiés comme importants pour le public lors des échanges avec les acteurs du territoire, les 4 scénarii étaient ensuite notés. Ainsi, chaque scénario avait une note de 1 à 5 par rapport à :

- La prise en compte des enjeux environnementaux ;
- La distance aux habitations ;

- La production électrique ;
- Les bénéfices pour la commune.

Des cartes (numériques et papier format A3) permettaient de visualiser les implantations par scénario et d'en créer des nouveaux.

Enfin, le choix du scénario étant également proposé aux internautes, le document avait été découpé en pages numériques pour offrir les mêmes modalités de participation aux visiteurs du site Internet du projet.

Le site Internet

Un site Internet du projet a été mis en ligne à l'adresse <http://parc-eolien-autruy-sur-juine-et-pannecieres.info/> dès l'ouverture de la période d'information de la concertation préalable, soit le 19 novembre 2021 (Annexe 4).

- Une page « *Accueil* » avait pour vocation de renseigner les internautes sur les actualités du projet, notamment en terme de concertation.
- Les pages « *Le projet en bref* » et « *Le projet en images* » détaillaient l'historique du projet, ses caractéristiques, les études et les bénéfices attendus, mais aussi les scénarii d'implantation avec cartes et photomontages. La page « *Documentation* » permettait de télécharger le dossier de concertation, le livret du participant et l'affiche du projet.
- La page « *Participer à la concertation* » était exclusivement dédiée à la participation du public. Un menu déroulant permettait de participer aux différents dispositifs proposés.
- Les informations sur le porteur du projet étaient accessibles depuis la page « *ERG Développement* ».

- Enfin, une page « *L'énergie éolienne* » offrait la possibilité aux participants de trouver davantage d'information sur l'éolien en général et une foire aux questions.

Moyens d'expression des participants

La voie numérique

A travers la page « *Participer à la concertation* », les internautes pouvaient accéder aux 3 pages dédiées à l'expression :

- « Je donne mon avis » ;
- « Je choisis mon scénario » ;
- « Je m'inscris à l'atelier de concertation ».

Ainsi, le public pouvait soit participer à l'atelier de concertation sur les scénarii d'implantation, soit choisir ou proposer en ligne un scénario nouveau, soit publier, grâce au formulaire numérique, un point de vue, un commentaire, une question ou des observations sur le projet.

Bien entendu, les visiteurs du site n'étaient pas contraints de choisir une seule modalité et pouvaient participer librement.

Les supports d'expression numériques ont été actifs durant toute la durée de la concertation. Pour faciliter la libre expression des opinions, les avis n'étaient pas rendus publics. Un mail de confirmation était toutefois envoyé aux participants attestant de la bonne réception de leur message et de leur traitement.

Les cahiers de recueil des avis

Des cahiers de recueil des avis ont été mis à la disposition du public pour recueillir leurs avis, dès l'ouverture et jusqu'à la fermeture de la concertation préalable.

Ces cahiers étaient disponibles dans les mairies d'Autruy-sur-Juine et Pannecières. Les participants à la démarche pouvaient ainsi y déposer leurs commentaires aux jours et horaires d'ouverture au public, pendant toute la période participative.

La grille (papier et numérique) de sélection du scénario d'implantation

Afin de faciliter la participation à la définition du meilleur scénario d'implantation du projet, une synthèse des scénarii facilitant la comparaison entre eux était mise à la disposition du public et une grille de sélection permettait de se déclarer « favorable, plutôt favorable, plutôt défavorable, défavorable » pour chaque scénario.

Ainsi, et en fonction des caractéristiques du projet par scénario et de l'évaluation de chaque scénario par rapport à ses enjeux, les participants pouvaient remettre lors de l'atelier ou par voie postale, le feuillet papier détachable avec le scénario de leur choix. Ils pouvaient également déclarer en ligne, grâce à l'espace dédié, le scénario retenu.

L'adresse postale

Toujours dans l'objectif de permettre la participation du plus grand nombre, une adresse postale (Courant Porteur BP 70131 – 75863 Paris 18 PPDC) offrait la possibilité à ceux ne pouvant se déplacer ou accéder à Internet, d'envoyer leur contribution par courrier.

BILAN DE LA CONCERTATION REALISEE

La mobilisation du public et la prise en compte des contributions

Au regard des contributions recueillies, il convient tout d'abord de noter que la participation provient essentiellement des deux communes d'accueil (Autruy-sur-Juine et Pannecières) et de la commune voisine d'Estouches. Aussi, que les habitants de la commune d'Autruy-sur-Juine ont été les plus nombreux à participer.

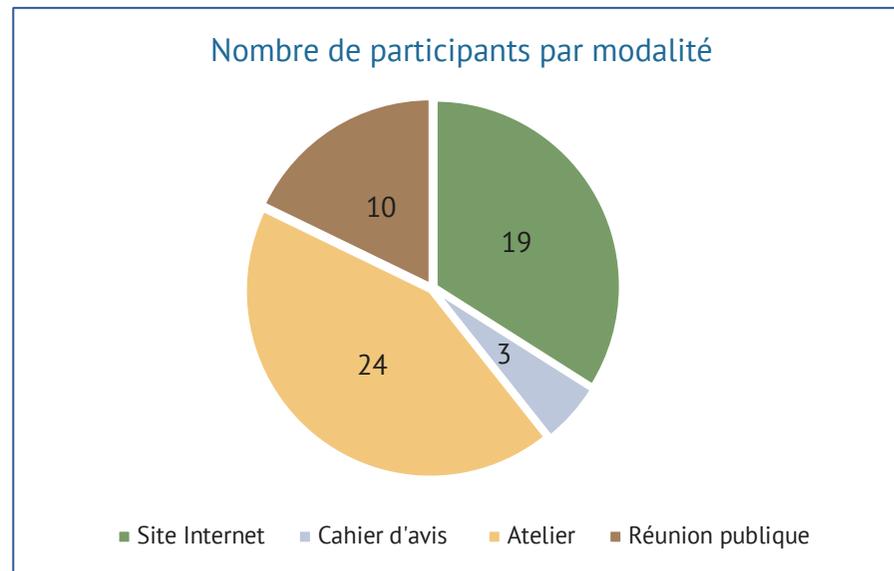
Sur les 4 modalités de participation mises en place (atelier, cahier de recueil d'avis, site Internet, réunion publique), l'atelier et la participation en ligne ont suscité davantage l'intérêt des personnes qui ont participé à la concertation.

Le cahier de recueil d'avis laissé à la municipalité d'Autruy-sur-Juine a permis à quelques personnes (3) d'exprimer leur point de vue sur le projet, tandis que le cahier laissé à la mairie de Pannecières n'a pas servi.

Afin de traiter un avis par personne pour garantir une égalité de traitement entre les participants, les (2) personnes ayant participé à plusieurs reprises sur le site Internet et sur le cahier en mairie ont été comptabilisées une seule fois.

Au total, 56 personnes ont participé à la démarche de concertation toute modalité confondue et 22 avis (commentaires, observations ou questions) ont été recueillies en ligne et sur les cahiers de recueil laissés en mairie².

² L'ensemble des contributions est publié en annexe.

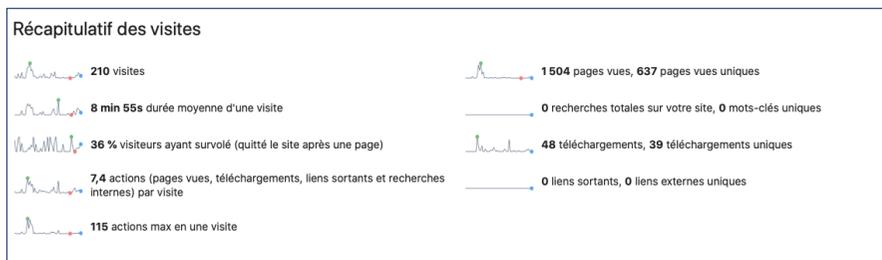


Enfin, une pétition laissée en mairie d'Autruy-sur-Juine après la fin de la période de concertation nous a été transmise par la municipalité.

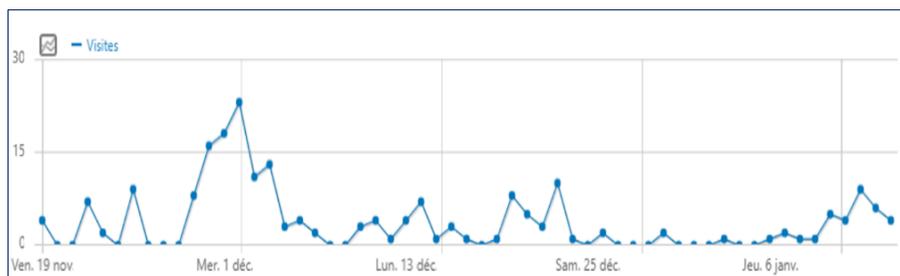
Reçue en dehors du cadre de la concertation mise en place sur le projet, la pétition ne pas été intégrée à l'analyse des expressions formulées sur les outils mis à la disposition du public pendant la concertation. Toutefois, et afin de rendre compte également de ces avis, la pétition est publiée en annexe de ce bilan.

La fréquentation numérique

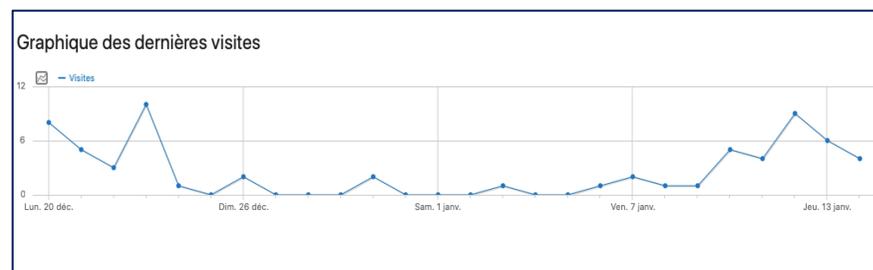
Pendant toute la période de concertation, 210 visites ont été enregistrées, 1504 pages vues, dont 637 uniques, et 39 téléchargements uniques ont été recensés.



Cette fréquentation du site Internet du projet varie en fonction des périodes de la concertation. Du 19 novembre au 3 décembre, période d'information, 98 visites sont enregistrées tandis que 123 sont constatées du 3 décembre au 14 janvier, phase pendant laquelle le public était invité à participer.



Il est à noter que la décision de prolonger la période participative au 14 janvier 2022 alors qu'elle devait prendre fin le 24 décembre, a été bénéfique pour la participation. Non seulement les visites du site Internet ont repris après la fin de la période de Noël, alors qu'elles étaient en baisse pendant les fêtes, mais sur 21 commentaires exprimés en ligne, 11 ont été publiés en janvier 2022.



Un autre élément notoire concerne la durée de la visite du site Internet du projet. Elle varie en fonction des moments clés de la concertation et se réduit au moment où le temps est offert au public pour s'exprimer et participer.

Ainsi, pendant la phase d'information, les visites ont connu une durée moyenne de 12 minutes et 54 secondes alors que pendant la période de participation et donc d'expression des avis et du choix des scénarii, cette durée s'est réduite à 5 minutes et 55 secondes.

Concernant les pages visitées, leur nombre varie peu en fonction des périodes : 333 pages uniques ont été vues pendant la phase d'information et 336 ont été visitées pendant la phase de participation.

Pendant la période d'information, les pages « *Le projet en bref* » et « *Le projet en images* » enregistraient respectivement 36 et 29 visiteurs, tandis que pendant la période de participation ces visites ont diminué passant respectivement à 28 et 23 vues.

La durée de la visite de ces pages qui permettaient de s'informer sur les caractéristiques du parc éolien, l'historique de son développement, les études réalisées et les scénarii envisagés, dépasse fortement la durée enregistrée pour les visites de la page « *Participer à la concertation* » qui recense en outre le nombre de visites le plus important avec 151 vues.

Ainsi, pendant les périodes d'information et de participation la durée de visite des pages concernant le projet était de 3 minutes et 40 secondes alors que les visites de la page « *Participer à la concertation* » enregistrent une durée de 2 minutes pendant la période d'information et de 1 minute et 7 secondes pendant la période de participation.

Concernant le nombre de téléchargements, la différence est également significative. Le dossier de concertation a été téléchargé 14 fois pendant la période d'information et 28 fois pendant la période de participation.

Enfin, les pages plus génériques comme « *L'énergie éolienne* » et « *ERG Développement* » ont suscité peu d'intérêt étant donné que 14 et 19 visites respectivement ont été enregistrées pendant toute la durée de la concertation.

Face au faible nombre de contributions en ligne (19) par rapport au nombre de visiteurs (210) enregistrés et devant l'écart constaté entre la durée moyenne de la visite des pages traitant du projet (3 minutes environ) et celle des pages invitant à la participation (1 minute pendant la période participative), il est possible de penser que les personnes qui se sont rendues sur le site du projet avaient pour objectif principal de s'informer plutôt que de participer à la concertation mise en place.

La restitution des différents points de vue

Sur les 22 avis exprimés (19 en ligne et 3 sur le cahier laissé en mairie d'Autruy-sur-Juine), certains manifestent une opposition au projet tandis que d'autres interrogent le développeur ou se prononcent en faveur de l'implantation du parc éolien.

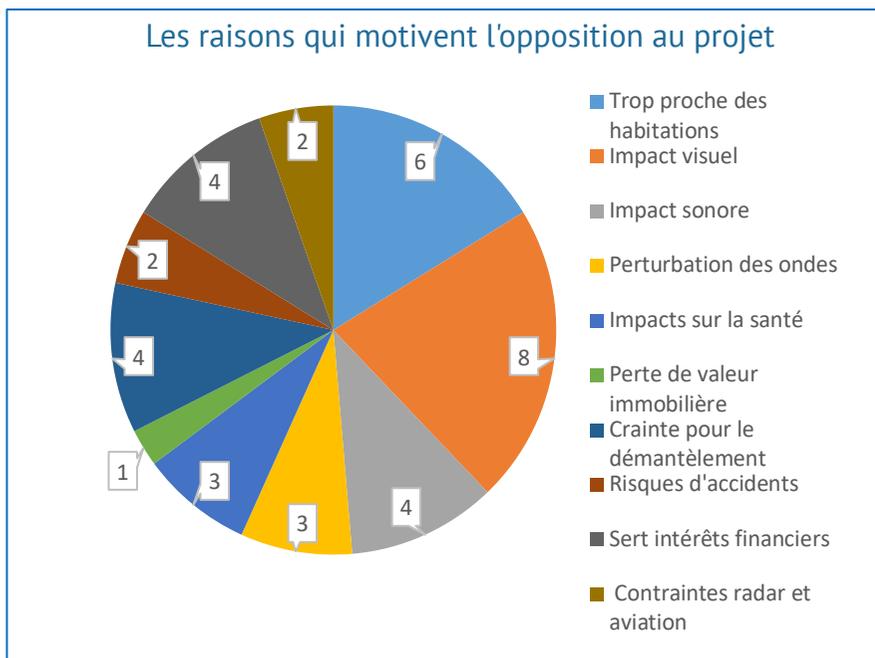
Les raisons qui motivent l'opposition au projet

Les participants qui s'opposent au projet éolien refusent en grande majorité le parc en raison de l'impact qu'ils pensent qu'il aura sur leur cadre de vie, de la distance aux habitations jugée trop proche et de la crainte des impacts évoqués habituellement. Sur ce point, certains parlent de l'impact sonore de l'usine PROVA pour expliquer leur refus de voir des nuisances supplémentaires arriver sur la commune.

D'autres raisons motivent également les personnes qui se déclarent défavorables au projet. Ainsi, quelques-uns estiment que l'énergie éolienne est inefficace et impactante et pensent que l'éolien ne constitue pas une solution ni pour produire de l'énergie ni pour l'écologie. Pour eux, l'éolien sert également des intérêts financiers privés au détriment des populations locales.

Certaines personnes hostiles au projet déclarent participer à la concertation uniquement pour défendre ce point de vue tandis que d'autres participent pour obtenir des informations sur le parc éolien et connaître les implantations finales.

Le graphique ci-dessous illustre les sujets évoqués par les participants hostiles au projet qui expriment en général plusieurs raisons de s'opposer à l'implantation du parc.



Les personnes qui s'interrogent ou formulent des propositions

Si certains participants sont totalement opposés au parc éolien, d'autres, sans prendre position vis-à-vis du projet, proposent des solutions pour permettre une implantation plus satisfaisante.

Certains proposent ainsi que les éoliennes soient installées sur les parcelles des propriétaires exploitants agricoles résidant et votant sur la

commune d'implantation pour favoriser les habitants de la commune d'Autruy-sur-Juine.

D'autres souhaitent savoir si les éoliennes peuvent être éloignées davantage des habitations de Boissy-Le-Girard et d'autres aimeraient que toutes les éoliennes soient à 1 km minimum des habitations d'Autruy-sur-Juine pour avoir une implantation équivalente à celle prévue sur la commune de Pannecières.

Craignant la proximité des éoliennes des pistes d'atterrissage et de décollage de son aérodrome, ce participant propose quant à lui « *soit d'implanter toutes les éoliennes au nord ou au sud de l'axe de piste, soit de laisser libre un couloir parallèle à l'axe de piste d'une largeur de 250 m de part et d'autre de l'axe de piste (500 mètres au total)* ».

Parmi les personnes qui n'expriment pas d'avis sur le projet, quelques-unes formulent des interrogations sur les nuisances sonores et l'impact des ondes, d'autres demandent des informations claires et précises sur la responsabilité du développeur et les engagements qu'il se doit de respecter en matière de démantèlement et de sécurité.

Si quelques participants saluent la concertation, un habitant d'Estouches regrette que sa commune n'ait pas été davantage intégrée à la démarche alors qu'elle est limitrophe des communes d'accueil du parc.

Les participants qui expriment leur accord avec l'implantation du parc éolien

Des personnes favorables au projet éolien ont également participé pour exprimer leur accord avec l'implantation du parc perçue comme une bonne initiative pour le développement durable et nécessaire en raison des besoins énergétiques actuels et futurs.

Parmi les personnes qui accueillent le projet, certains pensent que « *le secteur d'implantation et le nombre d'éoliennes prévisibles est bien choisi* »,

d'autres proposent des alternatives au scénario N°4 en vue d'accueillir une éolienne sur leur parcelle.

Se déclarant parfois favorables à l'un des 4 scénarii d'implantation proposés, des participants aimeraient connaître avec plus de précision les bénéfices du projet pour la population. Ils souhaitent ainsi savoir si des contrats spécifiques d'électricité via la SICAP sont prévus et si l'électricité pour les habitants sera moins chère.

Le choix du meilleur scénario d'implantation

Afin de définir collectivement le scénario d'implantation du projet, des espaces numérique et physique ont été proposés aux publics.

Un atelier de concertation sur l'implantation a été organisé le 3 décembre 2021 à Autruy-sur-Juine et un espace permettant de choisir son scénario était disponible et accessible à tous sur le site Internet du projet, pendant toute la période de la concertation.



³ Le compte rendu de l'atelier est accessible sur le site Internet du projet.

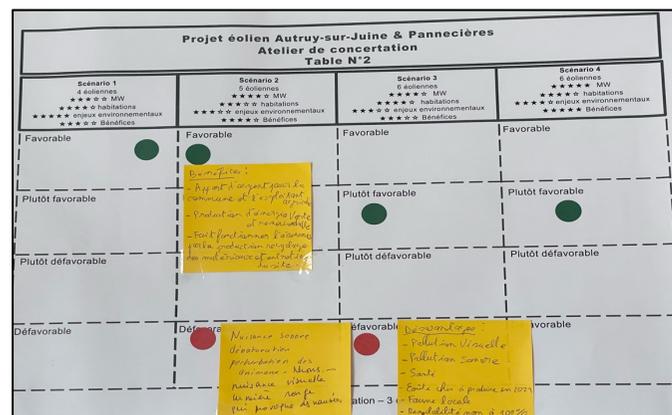
Alors que l'atelier sur l'implantation a mobilisé 24 habitants de la commune d'Autruy-sur-Juine, seul 1 internaute s'est saisi de l'outil numérique pour exprimer son point de vue sur la question.

Résultats de l'atelier de concertation ³

Répartis en 5 groupes, les participants à l'atelier de concertation étaient invités à débattre des scénarii envisagés puis à choisir ou à proposer un ou plusieurs scénario d'implantation.

Trois groupes, dont les membres étaient tous opposés à l'implantation du projet, ont totalement refusé de choisir un scénario et se sont opposés aux 4 possibilités d'implantation envisagées par le porteur du projet.

Concernant les autres groupes, la difficulté de débattre de l'opportunité d'avoir un parc éolien sur la commune et de l'implantation des machines a marqué les échanges entre les personnes favorables et opposées à l'énergie éolienne. « Alors autour de la table en fait on avait des personnes qui étaient complètement contre les éoliennes et puis d'autres qui étaient plutôt favorables. Donc en gros les scénarios où il y a le moins d'éoliennes, sont ceux où on est restés plutôt favorables ».



Les personnes qui souhaitent l'implantation du parc éolien déclarent que le projet apporte des bénéfices « à la commune et à l'exploitant agricole », « produit une énergie verte et renouvelable », « fait fonctionner l'économie », permet le « recyclage des matériaux et l'entretien du site ».

Les personnes hostiles à l'éolien ont pour leur part exprimé un avis « défavorable » au projet pour les raisons suivantes : la « nuisance sonore, ça coûte cher à produire, la dénaturation, la perturbation des animaux, la lumière rouge, la santé (l'éolien provoque des nausées), la pollution visuelle, la régularité n'est pas à 100%, risque de faillite de l'entreprise ».

Enfin, une personne a proposé un scénario nouveau dans l'objectif d'éloigner d'1 km le projet : « ça serait sur le scénario 3, on prendrait les 3 éoliennes centrales. Ce qui ferait qu'aucune éolienne ne serait à moins de 1km de Boissy-le-Girard, Autruy-sur-Juine et Estouches. Donc si on ne veut pas avoir des batailles rangées entre les gens d'Estouches et les gens d'Autruy, la moindre des choses c'est de les respecter (...) Après c'est vrai peut-être qu'1km vous trouvez que c'est peut-être encore trop près, mais disons que ça pourrait être acceptable. »

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
2 participants	1 participant	1 participants	1 participant

Concernant la participation en ligne, seule une personne a suivi le parcours proposé pour choisir un scénario :

Réponse1: L'éolien n'est pas une solution pour permettre la transition énergétique.

Réponse2: L'éolien n'apporte que des nuisances au territoire.

Réponse3: Il ne faut pas développer l'éolien sur nos communes.

Scénario1: Plutôt Défavorable

Scénario2: Plutôt Défavorable

Scénario3: Plutôt Défavorable

Scénario4: Plutôt Défavorable

Choix final: Je ne choisis pas de scénario

CONCLUSION

Avec la mise en place d'une concertation préalable volontaire, la société ERG Développement France a souhaité informer sur les avancées du projet, mais aussi écouter et recueillir l'avis de tous ceux qui souhaitaient s'exprimer et participer à la définition des zones d'implantation du parc.

Ce dispositif de concertation a permis d'inviter tous les publics à la concertation et ce faisant, il a favorisé la diversité des points de vue sur le projet. Ainsi, des oppositions se sont exprimées et la mobilisation des personnes favorables au parc éolien a également été constatée.

Dans l'ensemble, l'opposition au projet s'est mobilisée principalement en raison des nuisances classiques imputées à l'éolien (impact visuel, sonore, sur la valeur immobilière des biens, pour la santé humaine et animale...) et de la distance des éoliennes aux premières habitations de la commune et par rapport aux pistes d'atterrissage et de décollage de l'aérodrome présent à Autruy-sur-Juine.

Mais des personnes favorables au projet se sont également mobilisées pour saluer l'arrivée d'un parc éolien bénéfique pour le développement durable, jugé bien situé géographiquement et nécessaire pour faire face aux besoins énergétiques.

Parmi les personnes qui ont participé à la démarche, il est intéressant de noter que la mobilisation est surtout venue des habitants de la commune d'Autruy-sur-Juine. Ceux résidant sur la commune de Pannecières ont très peu participé aux modalités de concertation mises en place.

Si les populations locales n'ont pas souhaité ou ressenti le besoin de se saisir massivement des supports d'information et d'expression proposés par la concertation pour exprimer leur avis, il est important de noter qu'ils ont disposé de tous les moyens pour le faire.

- Les habitants du territoire d'implantation ont été informés par la presse, l'affichage public, les mairies, des appels à participation distribués en boîte aux lettres et la mobilisation des opposants ;
- Les participants ont eu un accès permanent à une information sur le projet ;
- La période de participation, ouverte au départ pour un mois et prolongée ensuite pendant 3 semaines, a offert aux populations un temps supplémentaire pour formuler des opinions, commentaires, questions et propositions sur le projet et son implantation.

Ainsi, et au regard de la fréquentation du site Internet, des campagnes de communication engagées pour diffuser l'information sur les modalités de la concertation et des actions de mobilisation des publics réalisées tout le long, il est possible de penser que les personnes qui souhaitaient s'informer et s'exprimer sur le projet ont bénéficié de moyens pour le faire.

RECOMMANDATIONS

Si le processus de concertation mis en place par la société ERG est volontaire et en amont de l'enquête publique, seul cadre réglementaire qui contraint à prendre en compte l'avis des participants, Courant Porteur formule toutefois des recommandations afin que les décisions qui seront prises sur le projet soient nourries de cette participation.

Ainsi, Courant Porteur recommande que la société ERG explique comment la participation du public a été prise en compte dans les choix qu'elle réalisera pour définir l'implantation finale du projet.

A cet effet, Courant Porteur rappelle les demandes et attentes formulées par les participants par rapport à la distance des éoliennes :

- Un éloignement d'1 km aux habitations d'Autruy-sur-Juine.
- Un éloignement le plus important possible de Boissy-Le-Girard et des communes voisines comme la commune d'Estouches.
- Une implantation de toutes les éoliennes au nord ou au sud de l'axe de piste d'atterrissage et de décollage de l'aérodrome d'Autruy-sur-Juine ou permettre de laisser libre un couloir parallèle à l'axe de piste d'une largeur de 250 m de part et d'autre de l'axe de piste (500 mètres au total).

En l'absence de consensus ou de plébiscite d'un scénario d'implantation, ERG veillera à expliquer les raisons du scénario retenu et les impacts notamment visuels et sonores de l'implantation choisie.

Aussi, Courant Porteur recommande à ERG d'apporter des réponses précises aux questions formulées par les participants sur :

L'implantation et les photomontages

- Pourquoi avoir effectué des simulations aussi loin des potentiels sites ? Exemple de Thignonville où la photo n° 4 est prise à 1 km

(distance mesurée par mes soins) au Sud Est de l'entrée du village alors que l'implantation est prévue à l'Ouest Nord-Ouest ? Idem pour Autruy, pourquoi une simulation depuis la sortie Sud-Ouest du village alors que l'implantation est prévue au Nord Est ?

- Nous demandons à connaître les sites précis pour l'implantation ?
- Est-il possible un alignement de la 3ème éolienne (Le Septier de Beurre) avec les 3 autres du scénario n° 4 afin de l'avoir sur notre parcelle ?
- Pourquoi sur votre brochure ainsi que sur le dossier de concertation, les éoliennes en photos ne sont jamais à proximité des habitations ?

Le démantèlement et les engagements qui lient le développeur

- Combien coûtera le démontage des éoliennes et la remise en état du site ?
- Est-il possible de connaître les contrats engageant vos responsabilités ?

Les nuisances et la construction du parc

- Nous souhaitons connaître les nuisances sonores et les ondes qu'auront ces éoliennes ?
- Combien d'engins sont-ils nécessaires pour faire le terrassement ?
- Combien de camions sont-ils nécessaires pour transporter les matériaux ?
- Combien de m³ de béton enfoui dans le sol sont-ils nécessaires ?
- Combien de tonnes de ferraille est-il nécessaire de transporter pour les éoliennes ?

- Dans quelle mesure la gêne occasionnée pour les Mérévillois ne s'appliquerait pas aux Altraciens ?

Les bénéfices pour la population

- Les habitants vont-ils pouvoir bénéficier de contrats spécifiques d'électricité via la SICAP ?
- Les habitants pourront-ils payer l'électricité moins cher ?

Par ailleurs, et de manière plus générale, Courant Porteur préconise :

- De porter à la connaissance des services instructeurs, des élus et de l'ensemble de la population concernée par le parc éolien, le bilan de la concertation et les réponses apportées aux questions formulées. La production et diffusion d'une lettre d'information en ce sens est recommandée.
- De veiller à la poursuite du dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire, y compris après l'obtention des autorisations si celles-ci sont délivrées, en permettant aux populations d'entrer en contact facilement avec l'équipe en charge du projet.

- De rester à l'écoute des habitants et d'envisager des mesures d'accompagnement qui tiennent compte des besoins du territoire et de la population.
- De maintenir la diffusion d'une information claire et transparente sur les dernières étapes et/ou avancées du projet en maintenant actif le site Internet du projet.

Annexe 1 : Affiche, appels à participation et annonces presse



Projet de parc éolien Autruy-sur-Juine & Pannecières

CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE DU 19 NOVEMBRE AU 24 DÉCEMBRE 2021

..... **VENEZ VOUS INFORMER ET DONNER VOTRE AVIS**
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN AUTRUY-SUR-JUINE & PANNECIÈRES

Organisée à l'initiative d'ERG Développement France, cette concertation préalable est l'occasion d'exprimer son point de vue et de faire part de son intérêt pour le projet éolien en développement sur les communes d'Autruy-sur-Juine et de Pannecières.

Cette procédure volontaire a pour but de permettre à la population locale de donner son avis sur la base d'informations recueillies lors des études réalisées et mises à disposition dans un dossier de concertation.

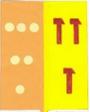
Tout le long de la période participative, ce dossier de concertation sera disponible pour consultation en mairie et également téléchargeable sur le site Internet du projet <http://parc-eolien-autruy-sur-juine-et-pannecieres.info>

VOS QUESTIONS, REMARQUES ET PROPOSITIONS POURRONT ÊTRE DÉPOSÉS À PARTIR DU 3 DÉCEMBRE 2021 :

- Sur les registres mis à disposition à la mairie
d'Autruy-sur-Juine et de Pannecières aux heures d'ouverture :

Mairie d'Autruy-sur-Juine	Mairie de Pannecières
Lundi 10 h 00 à 12 h 00	Mercredi 10h30 à 11h30
Mardi 16 h 30 à 19 h 00	
Mercredi 10 h 00 à 12 h 00	
Jeudi 10 h 00 à 12 h 00	
Vendredi 16 h 00 à 18 h 15	
- Sur le site Internet du projet
<http://parc-eolien-autruy-sur-juine-et-pannecieres.info>
- Par courrier à l'adresse suivante :
Courant Porteur BP 70131 – 75863 Paris 18 – PPDC

Vos avis seront recueillis et traités par la société Courant Porteur, spécialisée dans les démarches de concertation. **Le bilan de cette concertation sera rendu public et la société ERG Développement France présentera les dispositions mises en place pour tenir compte des contributions.**



LANCEMENT DE LA CONCERTATION

PROJET EOLIEN AUTRUY-SUR-JUINE ET PANNECIÈRES

APPEL A PARTICIPATION A L'ATELIER DE CONCERTATION

Autruy-sur-Juine, le 26 novembre 2021

Dans le cadre du développement du projet éolien porté par la société ERG Développement France, une **concertation publique préalable est organisée par le porteur du projet, du 19 novembre au 24 décembre 2021**, afin de :

- Informer les habitants de l'état d'avancement du projet et recueillir leur avis ;
- Définir collectivement le meilleur scénario d'implantation du parc éolien ;

Dans ce cadre, un site Internet, un dossier de concertation, un cahier de recueil d'avis et une boîte postale ont été mis à la disposition.

En complément de ces outils, un atelier de concertation est prévu pour permettre les échanges physiques avec le développeur et travailler ensemble à la définition du meilleur scénario d'implantation du projet.

L'atelier est ouvert à tous les habitants de Autruy-sur-Juine et aura lieu le 3 décembre 2021 à 18h00 à la salle polyvalente.

Afin de suivre les règles sanitaires et d'appliquer la distanciation physique nécessaire au respect des gestes barrières, nous vous invitons à vous inscrire pour vous rendre à l'atelier.

Les inscriptions sont possibles sur le site internet <http://parc-eolien-autruy-sur-juine-et-pannecieres.info> jusqu'au 2 décembre 2021.

Au-delà de cette date, votre demande ne pourra pas être prise en compte par Courant Porteur, société spécialisée dans les démarches participatives, mandatée pour organiser et animer la concertation.

L'équipe municipale vous invite à participer à cette concertation en donnant votre avis quelle que soit votre position sur le projet et à participer à l'atelier de concertation pour définir collectivement le meilleur scénario d'implantation du projet.

Bien à vous,



Dans le cadre du projet éolien de Pannecières & d'Autruy-sur-Juine, ERG convie les habitants de Pannecières à une réunion de présentation du projet :

Le mercredi 30 mars 2022
À partir de 20h00
Salle polyvalente de Pannecières

Animée par la société Courant Porteur, en charge de la concertation, la réunion sera l'occasion de présenter le projet en cours de développement. Nous pourrions également répondre à l'ensemble de vos questions sur l'énergie éolienne et sur le projet.

Nous espérons vous y voir nombreux !

Ne pas jeter sur la voie publique

ERG DEVELOPPEMENT France – SAS au capital de 100 000€ - 528 453 673 R.C.S PARIS – Siège social : 16 Boulevard Montmartre – 75009 PARIS

PithiviersOuverture
Les habitants peuvent obtenir des informations et s'exprimer jusqu'au 24 décembre

535 mots
10 décembre 2021
La République du Centre
REPCEN
Orléans
Français
Copyright 2021. Centre France. All Rights Reserved.
Un parc éolien à Autruy en 2024 ?

La société ERG développement France porte un projet de parc éolien sur le secteur d'Autruy-sur-Juine et Pannecières. Depuis le vendredi 3 décembre, les habitants sont invités à s'exprimer sur le projet dans le cadre d'une concertation préalable.

S'il n'est pas encore définitivement figé, déjà ses contours se dessinent. Il faut dire que ce projet ne date pas d'hier puisque les premiers contacts avec les communes datent de 2017. « Ensuite, les rencontres avec les propriétaires, les exploitants agricoles, ont pris du temps », souligne Maxime Floriot, chef de projet ERG développement France. En 2020, des études ont été effectuées au niveau paysager, acoustique, du gisement de vent. En début d'année, un mât de mesure a été installé.

Aujourd'hui, quatre scénarios sont sur la table. Le parc pourrait compter de quatre à six éoliennes. Une chose est sûre : les éoliennes n'excéderaient pas 180 mètres de hauteur en bout de pale. Deux postes de livraison seraient construits. L'investissement pour ERG s'élèverait à environ 30 millions d'euros. Ces différents scénarios « sont des orientations », précise Maxime Floriot. « Le but de cette concertation bien en amont, qui n'est pas obligatoire, est de réaliser un projet en accord avec l'avis de la population. »

Concrètement, les habitants peuvent s'informer sur le projet et apporter leur point de vue en se rendant directement dans les mairies de Pannecières (le mercredi de 10 h 30 à 11 h 30) et Autruy-sur-Juine (le lundi, mercredi et jeudi, de 10 à 12 heures ; le mardi de 16 h 30 à 19 heures ; le vendredi de 16 heures à 18 h 15). Ou bien en allant voir le document retraçant les infos clés sur internet (*). Un courrier peut aussi être adressé à la société « Courant Porteur », BP 70131, 75863 Paris 18 PPDC, qui sera en charge de traiter les avis recueillis et d'en faire la synthèse. Cette phase de concertation s'étale jusqu'au 24 décembre.

La finalisation des études et le montage final du dossier s'effectueront début 2022. « La demande d'autorisation environnementale pourrait être déposée à l'été 2022 auprès de la préfecture », estime Maxime Floriot. Si la réponse est positive et les délais d'instruction dans la moyenne, la phase d'enquête publique pourrait s'ouvrir au printemps 2023. « On pourrait espérer les autorisations à l'été 2023 », poursuit Maxime Floriot. « En sachant qu'il faut un an pour préparer un chantier, les éoliennes ne devraient tourner qu'à la fin de l'année 2024. »

Si ce projet de parc éolien entre Autruy-sur-Juine et Pannecières aboutit, ce sera le premier de la société ERG dans le Loiret qui en compte déjà huit en région Centre-Val de Loire, dans l'Indre, le Loir-et-Cher, l'Eure-et-Loir et le Cher.

(*) <http://parc-eolien-autruy-sur-juine-et-pannecieres.info>.

Aurélië Richard aurelie.richard@centrefrance.com

Quatre scénarios envisagés pour ce futur parc, qui pourrait compter de quatre à six éoliennes. Ce serait le premier d'ERG dans le Loiret

Document REPCEN0020211210ehca00021

Économie
45 • Un parc éolien en projet à Autruy-sur-Juine; Équipements

71 mots
22 décembre 2021
La Lettre Valloire
DELLAU
6
Français
Copyright 2021 La Lettre Valloire All Rights Reserved.

La société ERG Développement France porte un projet de parc éolien sur les communes d'Autruy-sur-Juine et Pannecières ; il pourrait compter entre quatre et six éoliennes ainsi que deux postes de livraison. Le programme représente un investissement de 30 M€. L'enquête publique pourrait s'ouvrir au printemps 2023 pour une livraison possible à la fin 2024.

Document DELLAU0020211221ehcm0000u

Locale
Les habitants invités à donner leur avis

187 mots
9 décembre 2021
Le Courrier du Loiret
COURLOI
Courrier
Français
Copyright 2021. Centre France. All Rights Reserved.

Donnez votre avis sur les éoliennes d'Autruy-sur-Juine et Pannecières. La société ERG, l'un des acteurs de l'éolien en France, qui compte implanter un parc à Autruy-sur-Juine et Pannecières, invite la population des deux villages à donner son avis sur ce projet en cours. Un document qui retrace les informations sur cette future implantation est disponible dans les deux mairies concernées jusqu'au vendredi 24 décembre. Les habitants pourront exprimer leurs opinions et formuler leurs remarques.

« Le bilan de cette concertation sera rendu public et la société ERG Développement France présentera les dispositions mises en place pour tenir compte des contributions », assure l'opérateur.

À la mairie d'Autruy-sur-Juine : le lundi, mercredi et jeudi de 10 à 12 heures, le mardi de 16 h 30 à 19 heures et le vendredi de 16 heures à 18 h 15.

À la mairie de Pannecières : le mercredi de 10 h 30 à 11 h 30.

Ce document est aussi téléchargeable sur le site Internet : <http://parc-eolien-autruy-sur-juine-et-pannecieres.info>.

Document COURLOI020211209ehc90000r

Projet de parc éolien entre Autruy-sur-Juine et Pannecières : les habitants invités à donner leur avis

496 mots
8 décembre 2021
08:57

Larep.fr
REPF

Copyright 2021. Centre France. All Rights Reserved.

La société ERG porte un projet de parc éolien sur le secteur d'Autruy-sur-Juine et Pannecières, dans le Pithiverais. Depuis le vendredi 3 décembre, les habitants sont invités à s'exprimer sur le projet dans le cadre d'une concertation préalable.

Une concertation préalable vient d'être lancée dans le cadre d'un projet de parc éolien dans le Nord-Loiret. Quatre scénarios sont envisagés pour ce futur parc, qui pourrait compter de quatre à six éoliennes. La Rep' fait le point.L'origine

S'il n'est pas encore définitivement figé, déjà les contours de ce projet se dessinent. Car il faut dire qu'il ne date pas d'hier puisque les premiers contacts avec les communes datent de 2017. "Ensuite, les rencontres avec les propriétaires, les exploitants agricoles, ont pris du temps", souligne Maxime Floriot, chef de projet ERG développement France. En 2020, des études ont été effectuées au niveau paysager, acoustique, du gisement de vent... En début d'année, un mât de mesure a été installé.Le projet

Aujourd'hui, quatre scénarios sont sur la table. Le parc pourrait compter de quatre à six éoliennes. Une chose est sûre : les éoliennes n'excèderaient pas 180 mètres de hauteur en bout de pale. Deux postes de livraison seraient construits. L'investissement pour ERG s'élèverait à environ 30 millions d'euros. Ces différents scénarios "sont des orientations", précise Maxime Floriot. "Le but de cette concertation bien en amont est de réaliser un projet en accord avec l'avis de la population."

La concertation

Concrètement, les habitants peuvent s'informer sur le projet et donner leur point de vue en se rendant directement dans les mairies de Pannecières (le mercredi de 10h30 à 11h30) et Autruy-sur-Juine (le lundi, mercredi et jeudi, de 10 à 12 heures ; le mardi de 16h30 à 19 heures ; le vendredi de 16 heures à 18h15). Ou bien en allant voir le document retraçant les infos clés sur internet. Un courrier peut aussi être adressé à la société Courant Porteur, BP 70131, 75863 Paris 18 PPDC, qui sera en charge de traiter les avis recueillis et d'en faire la synthèse.

Cette phase de concertation s'étale jusqu'au 24 décembre. Après la concertation

La finalisation des études et le montage final du dossier s'effectueront début 2022. "La demande d'autorisation environnementale pourrait être déposée à l'été 2022 auprès de la préfecture", estime Maxime Floriot. Si la réponse est positive et les délais d'instruction dans la moyenne, la phase d'enquête publique pourrait s'ouvrir au printemps 2023. "On pourrait espérer les autorisations à l'été 2023", poursuit Maxime Floriot. "En sachant qu'il faut un an pour préparer un chantier, les éoliennes ne devraient tourner qu'à la fin de l'année 2024."

Aurélie Richard et Dimitri Crozet

Document REPF00020211208ehc80002z



PithiviersOuverture Une cinquantaine d'éoliennes dans les tuyaux sur le territoire

527 mots
10 décembre 2021

La République du Centre
REPCEN

Copyright 2021. Centre France. All Rights Reserved.

En plus d'Autruy, les projets sont nombreux dans le Pithiverais. Petit tour d'horizon.

Le chantier a démarré, mais À Aschères-le-Marché, le parc éolien des Breuils a été autorisé en 2017, et le chantier avait démarré en 2019, les fondations des quatre éoliennes avaient été coulées.

Problème, le constructeur des mâts (Senvion) a fait faillite. Depuis l'été 2019, le chantier est à l'arrêt. « Tous les moyens sont mis pour trouver une solution pour les éoliennes », se borne aujourd'hui à préciser la société Abo Wind.

Le projet est autorisé. Autre parc situé sur la commune d'Aschères-le-Marché, les Champarts (quatre éoliennes) ont reçu l'autorisation préfectorale au mois de janvier 2021. Là encore, pas de date de début de chantier.

À Auxe, Innergex a reçu l'autorisation préfectorale en juillet 2021 pour construire sept éoliennes. La société prévoit pour l'heure une construction à l'été 2022. Enfin, à Auxe et Bordeaux-en-Gâtinais, Gatin'Eole, filiale de la Sicap, a reçu une autorisation en juillet dernier, pour six éoliennes.

Le projet a été visé par des recours. Troisième projet d'Abo Wind, le projet de Barville-en-Gâtinais et Egry, autorisé début 2020, fait face à un recours porté par les communes de Beaune-la-Rolande et Boynes, ainsi que des associations. Il est examiné ce vendredi par la cour administrative d'appel de Nantes. La date prévisible de prononcé de la décision est le 5 janvier 2022.

À Bazoches-les-Gallerandes, Total Quadran souhaite implanter quatre éoliennes en parallèle de six déjà installées, exploitées par Eole 45. En novembre 2016, cette dernière a introduit une requête contre l'arrêté préfectoral autorisant le projet, auprès du tribunal administratif d'Orléans. Lequel a sursis à statuer, en raison d'un vice de procédure nécessitant la tenue d'une nouvelle enquête publique, qui a eu lieu en 2019. Un nouvel arrêté d'autorisation a alors été pris.

Même chose à Lorcy pour la ferme éolienne Les Terres Chaudes (sept machines), où un vice de procédure a également nécessité une deuxième enquête publique et une nouvelle autorisation préfectorale en août 2021.

Dans ces deux derniers cas, le tribunal administratif n'a pour l'heure pas statué sur le fond.

Le projet n'est pas encore autorisé. À Tivermon, un projet de six aérogénérateurs porté par la société Les éoliennes citoyennes a fait l'objet d'une enquête publique en septembre et octobre. Le commissaire-enquêteur a délivré un avis favorable. La société attend désormais l'arrêté d'autorisation préfectorale.

Autre filiale de la Sicap, Imagin'ere développe depuis 2017 un projet de cinq éoliennes à Beaune-la-Rolande, Barville-en-Gâtinais, et Batilly. Le dossier d'autorisation environnementale n'a pas encore été déposé.

Le projet est en tout début. Le développeur Neoen est entré en phase d'études pour la potentielle construction d'un parc éolien à Bouzonville-aux-Bois, avec le montage d'un mât de mesure de 100 mètres de haut, il y a quelques semaines. Ces turbines ne s'élèveront pas avant 2025-2026.

Dimitri Crozet

Document REPCEN0020211210ehca0002z

Page 1 of 2 © 2022 Factiva, Inc. Tous droits réservés.

Annexe 2 : Dossier de concertation (accessible sur le site du projet <http://parc-eolien-autruy-sur-juine-et-pannecieres.info>)



Annexe 3 : Livret du participant (accessible sur le site du projet <http://parc-eolien-autruy-sur-juine-et-pannecieres.info>)



Annexe 4 : Site Internet



03 décembre 2021

La période participative est ouverte!
 Nous vous invitons à nous faire part de vos avis, questions et observations sur le projet éolien.
 Vos commentaires et contributions seront recueillis et traités par l'équipe de Courant Fort, spécialisée dans les démarches participatives et chargée de faire une fidèle restitution de votre participation.
 À la fin de la concertation, un bilan sera rédigé et rendu public. Vous pouvez également choisir la date de la concertation.
 Pour faire une contribution, nous vous invitons à remplir le formulaire ci-dessous. Vous pouvez également choisir la date de la concertation.

19 novembre 2021

Pour poursuivre le processus de dialogue et en informer le public, des espaces de dialogue de développement pour la concertation d'urgence ont été mis en place pour recevoir vos contributions.
Le 24 décembre 2021, la concertation sera ouverte en ligne sur le site internet pour le projet éolien de la région Centre-Val de Loire.
 Cette concertation participative a été organisée par le projet éolien de la région Centre-Val de Loire. Elle a pour objectif de recueillir vos avis, questions et observations sur le projet éolien de la région Centre-Val de Loire. Vos commentaires et contributions seront recueillis et traités par l'équipe de Courant Fort, spécialisée dans les démarches participatives et chargée de faire une fidèle restitution de votre participation.
 À la fin de la concertation, un bilan sera rédigé et rendu public. Vous pouvez également choisir la date de la concertation.

A la Mairie d'Autruy-sur-Juine

- Lundi 09H00 à 12H00
- Mardi 09H00 à 12H00
- Mercredi 09H00 à 12H00
- Jeudi 09H00 à 12H00
- Vendredi 09H00 à 12H00

A la Mairie de Pannecières-le

- Mercredi 09H00 à 12H00

Par Courant Fort, Courant Fort 10111 - 10800 Paris 18 - France
 Les informations recueillies sont destinées à la concertation d'urgence. Elles ne sont pas destinées à être diffusées. Elles sont destinées à être traitées par l'équipe de Courant Fort, spécialisée dans les démarches participatives et chargée de faire une fidèle restitution de votre participation.
 * Dans le respect des principes d'éthique de Courant Fort, nous vous recommandons de ne pas divulguer vos données personnelles.



Participez à la concertation

La période participative est ouverte!

Nous vous invitons à nous faire part de vos avis, questions et observations sur le projet éolien.
 Vos commentaires et contributions seront recueillis et traités par l'équipe de Courant Fort, spécialisée dans les démarches participatives et chargée de faire une fidèle restitution de votre participation.
 À la fin de la concertation, un bilan sera rédigé et rendu public. Vous pouvez également choisir la date de la concertation.
 Pour faire une contribution, nous vous invitons à remplir le formulaire ci-dessous. Vous pouvez également choisir la date de la concertation.

Participez à la concertation

Votre avis nous intéresse, participez !

Votre nom

Votre e-mail

Votre commune

Votre message

Participez à la concertation

Actualités

Le projet éolien de la région Centre-Val de Loire

Documentation

Participez à la concertation

Le projet éolien de la région Centre-Val de Loire

Participez à la concertation



Participez à l'atelier de concertation

3 décembre 2021

La période d'inscriptions aux ateliers a pris fin aujourd'hui.
 Un compte rendu du travail en atelier sera rédigé et mis en ligne sur ce site.
 Vous pouvez également participer en ligne pour exprimer votre avis et choisir votre scénario.
 Vos commentaires et contributions seront recueillis et traités par l'équipe de Courant Fort, spécialisée dans les démarches participatives et chargée de faire une fidèle restitution de votre participation.
 À la fin de la concertation, un bilan sera rédigé et rendu public. Vous pouvez le consulter sur ce site internet, un mois après la fin de la concertation.

Participez à la concertation

Votre avis nous intéresse, participez !

Votre nom

Votre e-mail

Votre commune

Votre message

Participez à la concertation

Actualités

Le projet éolien de la région Centre-Val de Loire

Documentation

Participez à la concertation

Le projet éolien de la région Centre-Val de Loire

Participez à la concertation



L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable qui a de nombreux avantages :

- elle est propre (pas de CO2 à l'émission)
- elle est inépuisable (l'énergie éolienne est renouvelable)
- elle crée des emplois
- elle est locale et durable

Vous pouvez également participer en ligne pour exprimer votre avis et choisir votre scénario.
 Vos commentaires et contributions seront recueillis et traités par l'équipe de Courant Fort, spécialisée dans les démarches participatives et chargée de faire une fidèle restitution de votre participation.
 À la fin de la concertation, un bilan sera rédigé et rendu public. Vous pouvez le consulter sur ce site internet, un mois après la fin de la concertation.

Participez à la concertation

Votre avis nous intéresse, participez !

Votre nom

Votre e-mail

Votre commune

Votre message

Participez à la concertation

Actualités

Le projet éolien de la région Centre-Val de Loire

Documentation

Participez à la concertation

Le projet éolien de la région Centre-Val de Loire

Participez à la concertation



Je choisis mon scénario

Comment participer ?
 Pour participer, vous devez venir à l'atelier quelques minutes, choisir quelques conditions techniques sur lesquelles vous voulez faire votre propre avis et vous inscrire dans un questionnaire de participation éolienne.
 Pour choisir des scénarios, nous vous invitons à venir à l'atelier et à choisir votre scénario.
 Vous pouvez également participer en ligne pour exprimer votre avis et choisir votre scénario.
 Vos commentaires et contributions seront recueillis et traités par l'équipe de Courant Fort, spécialisée dans les démarches participatives et chargée de faire une fidèle restitution de votre participation.
 À la fin de la concertation, un bilan sera rédigé et rendu public. Vous pouvez le consulter sur ce site internet, un mois après la fin de la concertation.

Participez à la concertation

Votre avis nous intéresse, participez !

Votre nom

Votre e-mail

Votre commune

Votre message

Participez à la concertation

Actualités

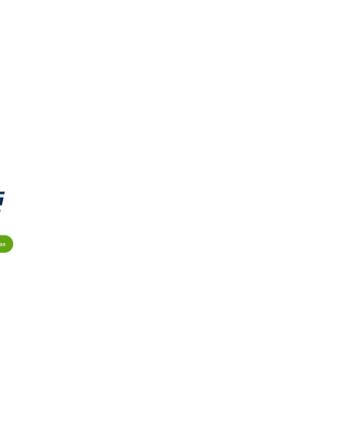
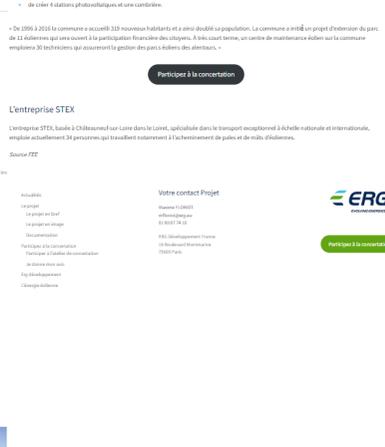
Le projet éolien de la région Centre-Val de Loire

Documentation

Participez à la concertation

Le projet éolien de la région Centre-Val de Loire

Participez à la concertation



Annexe 5 : Contributions en ligne et sur le cahier de recueil d'avis

COMMUNE	DATE	COMMENTAIRE
Autruy-sur-Juine	16-déc	<p>Bonjour,</p> <p>La notion de covisibilité (pages18et19) est une preuve de la nuisance visuelle engendrée par les éoliennes sinon le sujet ne serait pas abordé. On ne parle pas de covisibilité pour les Parisiens qui ont vue sur la tour Eiffel, le trocadéro ou le Sacré Cœur. Dans les préconisations du bureau d'étude pour l'implantation (p19), on voit très clairement que les habitants de Méréville ne doivent pas apercevoir les éoliennes. Dans quelle mesure la gêne occasionnée pour les Mérévillois ne s'appliquerait pas aux Altraciens ?</p> <p>Dans les différents scénarios, pourquoi avoir effectué des simulations aussi loin des potentiels sites ? Exemple : Thignonville. La photo n° 4 est prise à 1 km (distance mesurée par mes soins) au Sud Est de l'entrée du village alors que l'implantation est prévue à l'Ouest Nord-Ouest ? Cette simulation ne représente pas ce que verront réellement les habitants depuis leurs maisons notamment la taille des éoliennes. Idem pour Autruy, pourquoi une simulation depuis la sortie Sud-Ouest du village alors que l'implantation est prévue au Nord Est ???</p> <p>Cette façon de procéder a été citée lors du jugement rendu par le tribunal de Dijon le 11 mai 2020: " Les prises de vues retenues ne sont pas les plus importantes lorsque les vues depuis les sorties de bourg ont dans les faits été réalisées à plusieurs centaines de mètres des points considérés ". Pour Thignonville il s'agit d' 1 km !!! Seules les simulations d'Estouches et Pannecières semblent réalistes quant au visuel depuis les habitations. Depuis le 18 juin 2021, la distance entre les éoliennes et les radars militaires doit être supérieure à 70 km (Bricy est à env. 41 km). Cette nouvelle disposition a été prise par la Ministre des Armées Florence PARLY à la demande expresse des militaires. Selon l'armée : " Les éoliennes peuvent brouiller le signal des radars, par exemple en l'empêchant de détecter un avion qui passerait derrière un champ d'éoliennes." La décision de la Ministre des Armées est à CONSIDERER car elle ne va pas dans le sens de la volonté du Chef de l'Etat ainsi que de la Ministre de la transition écologique (Barbara POMPILI) ce qui prouve tout l'intérêt porté à cette requête mais également son BIEN FONDE. D'ailleurs aucun membre du gouvernement ne s'y est opposé ! A la page 51, " Phénomènes de perturbations des ondes constatés sur certains parcs. Grâce à la TNT, les perturbations sont REDUITES (donc pas éliminées!). Si toutefois il y a des perturbations constatées après implantation, l'exploitant doit y remédier ". C'est ERG qui le dit !!! Comment alors ne pas s'inquiéter avec de telles installations à quelques centaines de mètres de nos habitations ? Jugement rendu par la Cour d 'Appel de TOULOUSE le 08 juillet 2021 :</p> <p>Suite à de multiples troubles du sommeil, hausse de l'anxiété , malaises causés par des infrasons propagés dans l'air et les sols , LA JUSTICE RECONNAIT LES SOUFFRANCES. La justice demande également un dédommagement pour la PERTE DE VALEUR de leur propriété ". La Cour d' Appel affirme : " Les infrasons aériens ou qui se propagent dans le sol (particulièrement dans les sols rocheux) trop graves pour être perceptibles par l'oreille humaine sont DESORMAIS RECONNUS MEDICALEMENT comme ayant des IMPACTS SUR LA SANTE comme les basses fréquences audibles. " Le syndrome éolien EST RECONNU et la démonstration des TROUBLES ANORMAUX DE VOISINAGE EST ETABLIE. Nuisance sonore et visuelle qui constituent une dégradation de leurs conditions de vie sont consécutives de l'anormalité du trouble de nature à traduire un INCONVENIENT EXCESSIF DE VOISINAGE ". Pour info , ce couple du Tarn habitait près d'un parc de 6 éoliennes culminant à 58 mètres (soit 3 fois moins que ce qui</p>

est prévu à Autruy !) et la distance allait de 700 à 1300 mètres (à Autruy 676 m pour le scénario le plus défavorable !).

L'expert présent à la Cour d'Appel rappelle : " Les très basses fréquences et les infrasons ne font actuellement l'objet D'AUCUNE DISPOSITION REGLEMENTAIRE ". L'exploitant n'a pas souhaité se pourvoir en Cassation et préfère payer les indemnités, fort probablement pour éviter une Jurisprudence qui porterait un coup d'arrêt brutal à la construction d'éoliennes.

Lors de la visite de Monsieur FLORIOT en début d'année, il n'était pas question d'implanter les éoliennes à moins d'un kilomètre des habitations. Aujourd'hui, nous sommes à 676 mètres pour le scénario le plus défavorable. De plus, cette distance concerne le mât, donc dans le scénario 3, il faut enlever les 56 m de la longueur de la pale . Les pales viendront donc à 620 mètres des habitations !

Je reviens sur les tests acoustiques : Ils ont été réalisés avec un vent compris entre 3 et 10 m/s soit 10km/h et 36km/h. Et par vent plus fort ce qui est souvent le cas à Autruy ? Ceci est une moyenne mais qu'en est-il des tests réalisés face à l'usine PROVA (dans mon jardin). Je n'ai jamais pu obtenir ces résultats. Selon vos relevés, on note 33 à 50dB de jour et 19 à 51.5 dB de nuit. Rapport de l'OMS : " Pour des niveaux d'exposition supérieurs à 40dB la nuit et 50/55 dB en journée, l'OMS considère que les effets extra-auditifs du bruit peuvent se manifester: troubles du sommeil, gêne, risques cardio-vasculaires accrus, difficultés d'apprentissage. Plusieurs facteurs entrent en considération, niveau sonore, fréquence, caractère continu ou intempestif du bruit, durée d'exposition, sensibilité individuelle ". (Source bruitparif/échelle de décibels).

Je précise que les habitants de la rue des Carpes (dont je fais partie) sont soumis au bruit permanent de l'usine PROVA (H24) qui est particulièrement présent par vent de Sud. Questions : Pourquoi les courriers pour la consultation datés du 19 novembre sont arrivés dans nos boîtes à lettres seulement le 29 ? Comment étudier le dossier de 52 pages pour une réunion le 3 décembre ? Si mon statut de retraité me l'a en partie permis , ce n'est pas le cas pour les actifs surtout avec des enfants. Le Maire d'Autruy avait fait la même chose lorsque nous lui avons demandé où en était le projet, il m'a téléphoné le jeudi pour une réunion le samedi matin. La brièveté du délai n'a pas permis à une bonne partie de la population d'assister à cette réunion.

Lors de la consultation du 3 décembre pourquoi limiter le temps de questions ? Cette pratique est inadmissible, personnellement je n'ai pu poser que 20/100 de ce que j'avais à vous demander. A la question " combien coûte le démontage et la remise en état du terrain", Monsieur FLORIOT n'a pas su répondre. Que disent les textes : " L'exploitant doit constituer les garanties financières nécessaires aux opérations de démantèlement AVANT MEME la mise en service du parc éolien". Pourquoi sur votre brochure ainsi que sur le dossier de 52 pages les éoliennes en photos ne sont jamais à proximité des habitations ?

Quelques articles de notre loi :

Le préjudice article 1382 de l'ancien code civil et 1240 du nouveau code civil.

Les différents types de préjudices et la perte générale de la qualité de vie.

Préjudice matériel: Le préjudice matériel est celui qui concerne les biens et actifs de la victime. Il constitue une atteinte à son patrimoine .Il peut s'agir de différents éléments comme: UNE ATTEINTE A SES BIENS MEUBLES OU IMMEUBLES .

Pour faire valoir votre droit à réparation en tant que victime, le droit français de la responsabilité vous oblige à une démonstration préalable 1) d'une faute ,2) d'un LIEN DE CAUSALITE ". Un parc éolien derrière la maison me paraît un bon motif !

" Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage , oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer".

Jugement rendu par le tribunal de Dijon le 11 mai 2020 pour annulation de projet éolien :

" L'impact visuel peut en revanche être considéré comme insupportable par les occupants des maisons du hameau. Le fait que la distance minimale de 500 mètres soit respectée n'est pas en soi une raison suffisante pour s'estimer exonéré de toute responsabilité à l'égard des personnes qui auront à subir les désagréments générés par le parc qui leur est imposé sans aucune contrepartie. La dépréciation immobilière me semble évidente pour le hameau tant il est patent que personne ne cherchera à acquérir une propriété à 560 mètres d'une éolienne haute de 150 mètres " . (Paragraphe 10). L'écologie est nécessaire pour la survie de l 'humanité mais il ne faut pas qu'elle soit imposée et surtout qu'elle ne soit pas une source de nuisances pour les riverains sans quoi elle est dite "punitive" et devient détestable ce qui n'est pas souhaitable.

Quelques accidents d'éoliennes (liste non exhaustive).

12/01/2021 : pale de 11 tonnes à terre à St Georges sur Arnon.

21/10/2021: Auchay sur Vendée. pale cassée débris projetés à plus de 300 m.

23/01/2019: Campeaux OISE.Mât cassé débris à 300 m à la ronde.

04/12/2021: St Agnan de Versillat pale projetée à plus de 70 m (éolienne ERG).

02/2021: Parc de l'oisière à Priez .pale brisée.

2017 : Parc de l'oisière à Priez .pale cassée.

27/02/2017. Lavallée. Débris à 200 m

16/11/2020. Bignan .Pale cassée.

09/12/2019: Tessé charentes. pale cassée

27/06 : PLEMET pale s' écrase au sol.

01/01/2018. BOUIN Vendée : éolienne entièrement brisée

11/04/ DIO et VALQUIERS .pale brisée.

05:11/2018: Greneville en Beauce . éolienne effondrée.

24/08/2015 : Sandilly (28) incendie éolienne.

18/04/2017: Meurthe et Moselle: éolienne cassée et projetée à 2 km !!!

05/11/2018 : Eolienne effondrée Greneville en Beauce le.

Incendie éolienne à Santilly (28) 24 août 2015.

Espagne région de la Galice : " La cour suprême 29 octobre 2009 ordonne à l'entreprise ENDESA de respecter minimum 2 000 mètres d'un gîte pour cause de NUISANCES SONORES ET VISUELLES".

Tribunal d' Angers le 09 avril 2009 : " Le fait d'avoir omis de prévenir l 'acheteur d'une maison de la proximité d'un projet éolien a conduit le tribunal à réviser à la BAISSÉ LE PRIX DE 20% " .

4 Février 2010 : " Le tribunal d'instance de Montpellier a condamné la Sté LA COMPAGNIE DES VENTS (groupe GDF/SUEZ) parc de Névian (Aude) à démonter 4 éoliennes en raison d' un trouble anormal de voisinage par dégradation du paysage par les NUISANCES AUDITIVES et la DEPRECIATION FONCIERE qui en résultent" .

Eure et Loir : La préfecture a rejeté l 'implantation de 9 éoliennes en raison de la présence de la base aérienne de Bricy . " Les éoliennes ont été jugées trop hautes pour les radars de la base ". Les communes concernées sont entre 37,1 et 37,8 km de la base , Autruy est à 41 km de la base . "

		<p>Le promoteur à l'origine du nouveau parc (RP GLOBAL) n'entend pas contester la décision préfectorale mais plutôt modifier son projet ". Peut d'une jurisprudence ?.</p> <p>Allocution du Président MACRON à PAU en janvier 2020 :</p> <p>" Je le dis en toute amitié parce que soyons lucides là aussi , la capacité à développer massivement de l'éolien , pour être lucide ,elle est réduite. Peut-être des porteurs , on pourra le faire là où il y a du consensus , mais le consensus sur l'éolien est en train nettement de s'affaiblir dans le pays . Il y a l'éolien offshore qu'on a développé et relancé très fortement, mais de plus en plus de gens ne veulent plus voir d'éolien près de chez eux. Ils considèrent que leur paysage est dégradé, ils ne veulent plus avoir de l'éolien qui s'installe . Je regarde les choses comme vous telles qu'elles se passent sur le territoire. On ne peut pas l'imposer d'en haut ".</p> <p>Je prends le pari que la personne de COURANT PORTEUR ainsi que le représentant d' ERG (Mr FLORIOT) présents le 3 décembre à Autruy n'ont pas de projet éolien derrière leur jardin.</p>
Autruy-sur-Juine	16-déc	<p>Nous souhaitons participer à cette concertation annoncée. Nous demandons à connaître le financement et les sites précis exposés à ce carnage du paysage.</p> <p>Nous vous remercions de noter qu'en ce qui nous concerne, nous n'y sommes pas favorables une seule seconde. Nous espérons vivement que ce projet ne verra pas le jour. Et dans le cas où il devait être validé, nous espérons au moins que Trèmeville ne sera pas impacté par ce triste décor et ses effets indésirables.</p> <p>En effet, pour des raisons évidentes liées à l'environnement, comme de plus en plus de français nous savons que l'éolien est une menace considérable sur notre environnement et notre santé.</p> <p>Nous déplorons que cette non solution énergétique gagne du terrain sur la région en saccageant un paysage déjà en souffrance. Cela n'a que le mérite de servir des intérêts financiers immédiats d'entreprises et de personnes qui profitent sans scrupule de la cupidité naïve de certains et qui n'ont que faire de la détérioration de la valeur de notre campagne par sa défiguration à court terme.</p> <p>Difficile tout de même en 2021 d'ignorer que cette destruction confirmée du patrimoine n'a aucune vertu écologique et n'obéit à aucune logique climatique ou économique. Enfin, cette politique irresponsable et malveillante, orchestrée par des montages financiers opaques, est un gaspillage honteux des deniers publics.</p> <p>Des éoliennes en proximité de notre village, c'est choisir définitivement de maintenir ce petit bout de pays loin de tout attrait supérieur. C'est la mort du charme qui pouvait lui rester.</p> <p>Quelques-uns des nombreux ouvrages éloquentes sur le sujet :</p> <p>« Eoliennes, la face noire de la transition écologique » de Fabien Bouclé, Editions du Rocher</p> <p>« Éoliennes : Chronique d'un naufrage annoncé » de Pierre Dumont et Denis de Kergorlay</p> <p>« Une catastrophe silencieuse » de Jean-Louis Butré</p>

Pannecières	20-déc	<p>Bonjour,</p> <p>Pour les habitants, rien à gagner puisque l'on ne peut même pas avoir une baisse sur les factures de l'électricité, profiter directement de l'énergie produite par ces éoliennes (forcément, pas assez rentable pour vous d'où la négligence de votre part d'approfondir ce secteur). A part vous remplir les poches, aucun intérêt.</p> <p>La vague de l'écologie sur laquelle nous surfons est une vaste fumisterie, car la France est très loin d'être le pays le plus pollueur, et on n'arrête pas de nous bassiner avec l'énergie, verte propre etc..., ce n'est pas notre combat.</p> <p>Mettre des éoliennes dans notre commune juste pour que ça lui rapporte 25000 euros, quel est l'intérêt? C'est peu par rapport à vos retombées, sinon, jamais vous n'aurais essayé d'implanter des éoliennes.</p>
Autruy-sur-Juine	22-déc	<p>Bonjour,</p> <p>Nous habitons à Boissy le Girard.</p> <p>Nous souhaitons connaître les nuisances sonores et les ondes qu'auront ces éoliennes alors que nous allons être les plus proches du projet (500m)!? Peuvent-elles être plus reculées vis-à-vis des habitations de Boissy le Girard ?</p> <p>Cordialement</p>
Autruy-sur-Juine	22-déc	<p>Bonjour,</p> <p>je demande que les éolienne soit installer sur la commune sur des parcelles dont l'exploitant agricole a son siège d'exploitation sur la commune d'Autruy puis soit inscrit sur la liste électoral de façon à favoriser les gens de la commune car certain ont changé leur statut après les élections.</p> <p>Pouvez-vous me dire combien de temps va rester sur ma parcelle ça ne me gêne pas mais pour savoir dans mon organisation ?</p>
Estouches	23-déc	<p>Est-ce que quelqu'un s'est posé les bonnes questions au non de soi-disant l'écologie et l'énergie propre</p> <p>Combien d'engins pour faire le terrassement ? Combien de camion pour transporter les matériaux ? Combien de m3 de béton enfoui dans le sol</p> <p>Combien de tonnes de ferraille à transporter pour les éoliennes ? Et combien vous en coutera pour le démontage des éoliennes</p> <p>Tout ça au nom du profit comme d'habitude alors NON.</p>
Estouches	23-déc	<p>Je suis contre l'installation des éoliennes surtout que la commune qui veut implanter ça sont malins car il l'est mettent loin de chez eux et près de chez nous alors qu'on a rien demandé.</p> <p>Qu'il les mettent dans leur centre-ville à mon avis les habitants vont gueuler.</p> <p>C'est une honte de faire ça</p> <p>JE SUIS CONTRE.</p>

Autruy-sur-Juine	23-déc	Pour s'éloigner des communes d'Autruy et de Pannecieres, le meilleur choix semble d'entourer Boissy le Girard d'éoliennes (hameau peu peuplé) même si les ondes, les nuisances sonores et visuelles seront là pour les habitants. Aussi, M. et Mme s'opposent à ce projet éolien tant sur leurs terres exploitées ou en propriété qu'à proximité de celles-ci : sont concernées les Menus Carrés et les Corvées vers Noizement.
Estouches	23-déc	Bien dommage que l'on ne demande pas l'avis au riverain des communes voisines même si elles ne sont pas dans le département concernées. Car bien trop près des habitations des communes voisines donc gêne pour les riverains gêne pour les animaux et qui plus est très peu rentable surtout aussi bien écologique que rentabilité (obligé d'utiliser des freins électriques qui consomme et donc pas rentable du tout) ce n'est juste un attrape con qui rigolons moins quand ils auront à payer le démontage et le traitement des déchets. Encore des gens qui vont bien ce gaver au profil de l'écologie !!!!!
Pannecières	26-déc	Bonjour, au vue des scénario, je serais plutôt favorable au scénario N°3. Dans quel mesure les habitant de Pannecières vont t'il pouvoir bénéficier de l'implantation de ces Eolienne en ce qui concerne l'énergie ? y auras t'il des contrats spécifique d'électricité via la SICAP ? allons-nous réellement payer notre électricité moins cher ? Cordialement.
Pannecieres	10-janv	Non à l'éolien terrestre. Utilisation maximale de 20% de vos machines. Nuisance visuelle, des fréquences, et écologiques sur la faune. Non au lobby des promoteurs puissants qui en ont rien à faire des populations rurales. Pression européenne pour faire travailler des sociétés étrangères. Améliorer notre couverture téléphonique (zone blanche).
Autruy-sur-Juine	11-janv	Je suis CONTRE le projet Eolien prévue sur la commune d'Autruy sur Juine. Ce projet a été voté par un conseil municipal et un maire en 2017, SANS AUCUNE CONCERTATION avec la population et surtout SANS AUCUNE CONCERTATION avec les riverains concernés. Nous savons que c'est dans les " habitudes " d'agir ainsi. Il ne s'agit que d'une histoire financière autant pour la société ERG qui va revendre son électricité à l'Etat 3 fois plus cher et également pour le maire qui va empocher de l'argent pour sa mairie et pour sa communauté de communes dont il est le président, au détriment de ses administrés, dont il se moque éperdument. Etre vénal à l'heure actuelle rapporte beaucoup plus, notre maire habitant dans un lieu protégé (à l'intérieur du parc du château d'Autruy sur Juine), il ne subira pas les nuisances sonores et visuelles des éoliennes qui seront bien loin de lui. Sachant que les éoliennes ne produisent que 3 à 6 % de l'électricité sur notre territoire, on comprend bien le rapport à l'argent de personnes qui veulent surtout se remplir les poches. Lorsque j'ai acheté mon terrain, en 1977, il était précisé dans le cahier des charges qu' aucune nuisance visuelle ni sonore ne devait perturber notre quotidien. J'ai fait construire une maison à la campagne pour y vivre tranquille et non pas pour subir ces horreurs visuelles et sonores derrière mon terrain. Notre quotidien est déjà très fortement perturbé par les nuisances visuelles et sonores d'une usine qui s'est agrandie, sans aucun permis de construire affiché, à aucun moment, avec certainement la complicité et la perfidie habituelle de certaines personnes. Nous subissons ces nuisances quotidiennement devant notre façade. Il est bien prouvé que notre patrimoine immobilier perd 30 à 40 % de sa valeur lors de la construction d'un parc éolien, malgré tous les mensonges que vous pouvez raconter lors de vos " soi-disant " réunions d'échanges et d'informations , qui ressemblent plus à une cour d'école ou vous infantilisez

		<p>des adultes en leur demandant de coller des petits points de couleur sur des papiers, mais en fait ces " soi-disant" réunions ne sont que de l'enfumage. Nous avons contacté suffisamment de personnes concernées et d'associations pour connaître vos méthodes de fonctionnement. Nous ne sommes pas dupes et savons bien que l'écologie n'est qu'un prétexte pour se faire de l'argent. Industrialiser la campagne et déverser des milliers de tonnes de béton et de ferraille dans une terre qui a nourri la population depuis des siècles n'a pas l'air de vous poser problème, mais surtout ne pose pas de problème à un maire, qui se dit agriculteur et qui donc devrait connaître et protéger la terre mieux que personne. Il est évident qu'aucun d'entre vous n'aura un parc éolien derrière sa maison et n'en subira donc aucune nuisance. Par contre, c'est vous qui allez toucher les chèques. Vous n'avez aucun scrupule à " bousiller la vie des gens" juste pour une question financière, cela s'appelle de LA CUPUDITE.</p> <p>Pour bon nombre d'entre nous la construction d'une maison est l'investissement de toute une vie avec des sacrifices, des privations et le remboursement sur de longues décennies de crédits immobiliers. Vous choisissez le moment de notre retraite, ou nous pensions pouvoir vivre tranquillement, pour nous anéantir.</p> <p>L'Etat commence à faire marche arrière sur les éoliennes, pas assez rapidement à mon goût. Allocution d'Emmanuel MACRON à Pau en Janvier 2020 : " Je le dis en toute amitié, parce-que soyons lucides là aussi , la capacité à développer massivement de l'éolien, pour être lucide, elle est réduite. Peut-être des porteurs, on pourra le faire là où il y a du consensus, mais le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans le pays. Il y a l'éolien offshore qu'on a développé et relancé très fortement, mais de plus en plus de gens ne veulent plus voir d'éolien près de chez eux. Ils considèrent que leur paysage est dégradé, ils ne veulent plus avoir de l'éolien qui s'installe. Je regarde les choses comme vous, telles qu'elles se passent sur le territoire. On ne peut pas l'imposer d'en haut ".</p> <p>EN CONCLUSION</p> <p>Une seule réunion de concertation ne suffit pas, surtout lorsque nous recevons un projet de 52 pages à étudier, 4 jours avant la concertation (volontaire ??)</p> <p>D'autres réunions sont indispensables et la population doit être beaucoup mieux informée d'un tel projet.</p> <p>Il est SCANDALEUX de limiter le temps des questions, surtout lorsqu'il s'agit de détruire notre environnement pour très longtemps. Nous devons pouvoir poser autant de questions que nous le souhaitons sans limitation de temps et pas sous l'autoritarisme d'une tierce personne envoyée pour jouer à la maitresse d'école, et qui, surtout ne sera pas concernée par toutes ces nuisances.</p> <p>Nous sommes majeurs et suffisamment matures pour nous exprimer.</p>
Roinvilliers	12-janv	Je n'ai pas été avisée de la concertation plutôt pourrais-je voir le projet ?
Autruy-sur-juine	12-janv	Je suis favorable à ce projet compte tenu des besoins croissants en énergie évidents. Le secteur d'implantation et le nombre d'éoliennes prévisibles est bien choisi, à distances des habitations et le secteur s'y prête bien.

Autruy-sur-juine	12-janv	Nous sommes contre le projet aussi bien pour le visuelle qui gâchera le paysage de notre commune que pour les risques que cela provoque sur la santé et également pour les nuisances sonores que les éoliennes dégagent.
Guigneville	13-janv	Bonjour, Dans le projet n° 4 pourquoi la 3ème éolienne "Le Septier de Beurre" n'est pas alignée avec les 3 autres ? Ce qui nous permettrait de l'avoir dans notre parcelle. Bien cordialement
Autruy-sur-Juine	13-janv	Je suis contre ce projet, car notre maison va être la plus proche des éoliennes. Je crains la pollution visuelle (lumière jour et nuit) et sonore pour ma femme mes enfants en bas âges ainsi que moi-même. D'autre part étant agriculteur je suis contre l'implantation et le survol d'éoliennes dans mes parcelles aussi bien en propriété ou en fermages. De plus la grande majorité de l'argent que vous verserez sera au profit de la communauté de communes du pithiverais et non à notre commune.
Autruy-sur-Juine	14-janv	Merci de ce début d'intérêt pour les habitants. Votre projet étant bien TROP PROCHE des habitations, de la vallée, et du village, même si de plus petites éoliennes seraient souhaitables ; merci de bien vouloir nous informer individuellement et publiquement des contrats méconnus des habitants dont je suis, engageant vos responsabilités. Dans cette attente. Cordialement
Autruy-sur-Juine	14-janv	Il n'y a aucune raison que la commune de Pannecières (conseil municipal) mette dans son cahier des charges 1 km pour la construction de la 1ère éolienne par rapport à ces habitations et que dans ce même projet il n'en soit pas de même pour Autruy, Boissy, Juines et Estouches. Ce projet va "défigurer" la vision de notre belle vallée, détruire ou déplacer une biodiversité (oiseaux, chauve-souris, gibier,...) que l'on essaye de préserver. Le réseau éolien du secteur est à mon avis suffisamment dense (agriculteur ds cette zone d'implantation j'ai compté sur un 360 degré 92 flashes d'éoliennes). Dans cette période électorale et au vu des contestations grandissantes sur l'efficacité de l'éolien (bilan carbone, intermittence de production, problèmes liés au démantèlement, enrichissement de la société étrangère et non française ,....) nous sommes opposés à la réalisation de ce parc éolien sans une consultation plus large de la population locale (seulement 24 personnes en décembre sous contraintes covid avec un débat très bien organisé par le courant porteur qui n'a d'autre but que de dire il y a eu concertation, nous expliquant ce soir-là que les accidents étaient rares le lendemain je crois avoir vu ds la presse une pâle d'un des parcs d'ERG en Auvergne s'être décrochée.) En l'état actuel, et étant concerné de très près (toute mon exploitation agricole est dans cette zone) et habitants Autruy bourg nous sommes opposés à ce projet. Cordialement.

Estouches	14-janv	Tres content pour le développement durable.
Autruy-sur-Juine	06-déc	Il serait préférable de mettre la distance d'implantation à 1 kilomètre minimum des habitations, comme à Pannecière. Il faudra tenir compte des futures habitations potentielles en zone AU et UE (logement de Garellen par exemple) voir en Zone A (habitations nécessaires à l'activité).
Autruy-sur-Juine	15 dec	"Monsieur le maire, Très étonné du projet d'implantation des éoliennes situées à 500 m de ma piste d'avion et dans l'axe de décollage – atterrissage, cela malgré la circulaire du 12 janvier 2012 relative à l'instruction des projets éoliens par les services de l'aviation civile qui prévoit un cercle de sécurité de 5 km de rayon autour d'un aérodrome. Dans le cas irréversible d'implantation, afin de concilier pour éviter une procédure serait-il possible: 1) soit d'implanter toutes les éoliennes au nord ou au sud de l'axe de piste 2) soit de laisser libre un couloir parallèle à l'axe de piste d'une largeur de 250 m de part et d'autre de l'axe de piste (500 mètres au total). En espérant que vous tiendrez compte de ma lettre, cordialement P
Autruy-sur-Juine	22 dec	Monsieur le maire, les conseillers, ERG, Je me permets de faire ce courrier pour manifester mon mécontentement sur le projet éolien car pour moi ceci est une grosse pollution visuelle. À quoi va ressembler notre belle campagne ? Monsieur le maire, quand vous faites un bel article sur le courrier du Loiret sur notre belle commune, avec une belle vallée et en informant les gens à venir s'installer pour y vivre (problème). Je pense aussi que l'argent récolté avec le parc éolien est assez minime, et qu'il y a peut-être d'autres moyens pour récolter de l'argent pour nos administrés. Je pense aussi qu'il faut écouter l'avis majoritaire de vos Altraciens, pour deux agriculteurs intéressés sur ce projet. Je remarque aussi que pour protéger la commune, l'implantation de ces monstres d'acier sera réalisée sur Boissy, merci à vous. Aussi question : l'argent récolté sera-t-il pour finir les trottoirs du hameau ou pour installer des luminaires solaires ? Pour conclure, je vous informe donc que je suis contre ce projet éolien, même si elle était implantée sur mes parcelles ; Monsieur le maire, à vous de faire le bon choix, et surtout écouter vos altraciens qui pour moi sont majoritairement contre. Merci à vous, salutations.

Annexe 6 : Pétition laissée en mairie d'Autry-sur-Juine

Pétition signée contre le Projet de parc éoliennes sur les communes d'Autry-sur-Juine et Pannecières.

RECU 11
17 JAN 20

Monsieur Guerton, maire de notre commune d'Autry sur Juine nous informe sur le site de la mairie que l'entreprise ERG propose une concertation publique via la société Courant Porteur, sur un projet d'éoliennes sur les communes d'Autry et Pannecières.

<https://parc-eolien-autry-sur-juine-et-pannecieres.info>

Nous comprenons que les éoliennes envisagées sont des aérogénérateurs de 110 mètres sur site peu éloigné de la vallée de la Juine, de la faune et de l'habitat.

Voici nos inquiétudes, nos questions, nos refus :

- La probabilité de nuisances acoustiques vers les habitations, les vibrations permanentes ou périodiques.
- la nuisance lumineuse et ses conséquences pour la vallée de la Juine.
- Dans cette étude, le scénario n°3 (en ligne et images sur le site de la société ERG :

<https://parc-eolien-autry-sur-juine-et-pannecieres.info> semble le moins pire, éoliennes plus petites : 95 mètres, mais sans garantie contre les fortes nuisances acoustiques, vibratoires, visuelle, lumineuse, pour les habitants de la vallée de la Juine et des différentes zones habitées et impactées.

Nous demandons une étude avec des éoliennes de dernière génération, plus petites, plus performantes et moins sonores (même si plus chères à l'installation- le coût s'avérant inférieur lorsqu'il s'agira de les démonter).

Nous souhaitons que vous envisagiez cette nouvelle étude pour une installation avec le matériel le plus récent, le moins sonore, le moins haut, le moins lumineux, le moins nuisible, le moins visible.

- Nous souhaitons qu'une étude puisse être envisagée ailleurs, plus loin dans les champs impeuplés de maisons, d'arbres où la biodiversité déjà très affaiblie se sent moins menacée. Cela alors même que les alentours de la vallée de la Juine sont des espaces naturels à protéger, pour les habitants, la faune, la biodiversité en général.

- Quel est le coût global pour ce parc éolien neuf envisagé ?

- Les habitants des deux communes verraient-ils augmenter pour cela leurs impôts ou leurs factures d'électricité pour en assurer le coût ?

- Ces éoliennes une fois périmées, qui prendrait en charge le coût des frais de démantèlement et recyclage ? (frais atteignant souvent largement le bénéfice alloué à la commune, aux propriétaires des terrains)

- Etant donné la forte nuisance pour les chiroptères et l'avifaune et particulièrement pour : les busards Saint-Martin, Bruant Proyer, Hirondelle rustique, Faucon crécerelle, Goéland leucophaée, Pluvier doré... Pourqu'il serait-il raisonnable de poursuivre un projet de parc

éolien sur les endroits envisagés?

- Les nuisances acoustiques, de visibilité et de biodiversité ne nous paraissent pas suffisamment prises en compte pour les habitants le village d'Autry et les hameaux de La Pierre, Juines et La Porte,

Votre société : ERG n'étant pas en mesure de donner aux habitants toutes les garanties de non-nuisance quotidienne de ce projet.

- Est-ce qu'il s'agit de développer dans notre commune d'Autry-sur-Juine de plus amples projets éoliens?

- Nous vous demandons d'étudier un autre projet avec la nouvelle génération d'éoliennes fabriquées en France, équipée d'un système inédit permettant d'optimiser la capture du vent avec « cerveau électronique » qui modifie le creux et la position des voiles en fonction de la vitesse et de la direction du vent.

Par exemple :

En cas de vent faible les voiles se gonflent pour mieux le capter et en cas de vent fort les voiles s'enroulent pour réduire la surface de capture.

Au total, ses douze voiles lui offrent une surface de prise au vent de 200 m².

Sa grande surface de capture et ses pâles à géométrie variable permettent de produire une plus grande quantité sur l'année pour un même coût et offrant une meilleure rentabilité de l'investissement.

C'est une éolienne petite et silencieuse.

L'éolienne nouvelle génération répond aux critiques faites à l'encontre des éoliennes : leur forte visibilité dans le paysage et le bruit qu'elles génèrent.

De petite taille (20 mètres) et de design élaboré l'éolienne nouvelle génération s'intègre mieux au paysage. Ces éoliennes à voile sont silencieuses du fait de la présence de voiles et non d'hélices.

La production d'électricité d'une éolienne nouvelle génération est de 75 kilowatts crête. On estime donc que l'éolienne est en mesure d'assurer la consommation énergétique moyenne (hors chauffage) de 60 foyers.

Nous demandons expressément que ce type d'éoliennes à voile qui ont pour autre avantage d'être fabriquées en France, soient envisageables à Autry-sur-Juine et les communes concernées par le projet de ERG via Courant Porteur.

-Est-ce que la SICAP, notre fournisseur d'électricité qui utilise déjà cette énergie est partie prenante de votre projet ?

Nous souhaitons avoir connaissance précises de pré-contracts et contrats envisagés entre tous les acteurs et demandons la remise en cause de ce projet pour plus amples investigations exposées ci-dessus.

Sans réponses garantissant ces questions préalables essentielles, nous demandons purement et simplement l'annulation de ce projet.

Nous refusons le projet en l'état.

Si vous êtes en accord avec ce texte vous pouvez le signer sur cette feuille et aussi sur la page dédiée du site: la concertation a été un peu prolongée elle se terminait le 24 décembre et prendra fin le 19 janvier 2022

<https://parc-eolien-autry-sur-juine-et-pannecieres.info>

20 décembre 2021

La date butoir est le 15 janvier 2022 pour signer ce courrier et l'adresser à Madame Régine Engström Préfète du Loiret et adresser une copie de ce courrier au Maire d'Autry sur Juine Monsieur Christophe Guerton.

Signature

Prénom : Mariam Nom : AUCOSTE
 Adresse postale : 70 route de Concelles
 Mail : mariaucoste@orange.fr Signature Mariam Aucoste

Prénom : Benoît Nom : BENOIT
 Adresse postale : La Porte Rabel
 Mail : Autry Signature Benoît

Prénom : Étienne Nom : BENOIT
 Adresse postale : La Porte Rabel
 Mail : Autry Signature Etienne

Prénom : Joseph-Emilia Nom : MONTEIRO
 Adresse postale : La Porte Rabel
 Mail : Autry Signature Joseph-Emilia

Prénom : Chloé Nom : GALLIER
 Adresse postale : Le Maudin Bidrecaux, La Porte
 mail : chloegallier@orange.fr Signature Chloé Gallier

Prénom : Michael Nom : VOISIN
 Adresse postale : Le Maudin Bidrecaux, La Porte
 Mail : 45480 Autry-sur-Juine Signature Michael Voisin

Prénom : Catherine Nom : TEWE
 Adresse postale : 1F Moulins de la porte
 Mail : catherine.tewe@wanadoo.fr Signature Catherine Tewe

Prénom : Hélène Nom : Blot
 Adresse postale : 1 rue de Houdreux
 Mail : epidote@orange.fr Signature Hélène Blot